

FACE AUX RiSQUES

Le rapport
d'activité **2024**
de l'Anses

Depuis 2010, **l'Anses** apporte les repères scientifiques nécessaires pour protéger notre santé contre les risques liés à l'alimentation, à l'environnement et au travail, ou qui affectent la santé et le bien-être des animaux et la santé des plantes.

Agence d'expertise scientifique, l'Anses surveille et évalue les risques sanitaires, auxquels elle consacre aussi des activités de recherche. Elle contribue à faire progresser les connaissances scientifiques en appui aux décideurs publics, y compris en cas de crise sanitaire.

Établissement public à caractère administratif, l'Anses est sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Environnement, de l'Agriculture et du Travail.

L'Anses. L'agence de toutes les santés.

PAGE 2

**La parole à
Benoît Vallet**

PAGE 4

Repères

PAGE 6

**CONTRER LES
CRISES SANITAIRES
EN SANTÉ ANIMALE**

PAGE 12

**FAIRE FACE AUX
DÉFIS SANITAIRES
LIÉS À L'EAU**

PAGE 16

**RÉPONDRE
AUX MENACES SUR
LES VÉGÉTAUX**

PAGE 22

**DONNER DES
REPÈRES POUR
MIEUX MANGER**

PAGE 26

**ÉCLAIRER LES
IMPACTS DU TRAVAIL
SUR LA SANTÉ**

PAGE 34

**ORIENTER
L'ENCADREMENT
DES SUBSTANCES
CHIMIQUES**

PAGE 38

**ÉLARGIR NOTRE
VISION DES RISQUES**

PAGE 42

**INVESTIR LES ENJEUX
DU QUOTIDIEN
ET DE DEMAIN**

PAGE 45

**Notre organisation
territoriale**

PAGE 46

**Organigramme
de l'Anses**



Benoît Vallet

Directeur général de l'Anses

« Les **risques sanitaires** augmentent, les défis aussi. »

L'Anses fête ses 15 ans le 1^{er} juillet 2025, dans un environnement complexe et incertain. Les effets délétères des pollutions, de la globalisation des maladies et du dérèglement climatique s'affirment.

Nous en vivons très concrètement l'impact dans nos activités, y compris de crise, avec, par exemple, notre implication sur la crise hydrique à Mayotte ou encore celle sur plusieurs épidémies majeures pour l'élevage, dont le retour de la fièvre aphteuse en Europe. Malgré ces signaux sanitaires forts, le contexte géopolitique et économique fragilise les caps stratégiques et allocations de moyens en faveur de la santé et de l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous rappelons notre mission fondamentale : produire des repères scientifiques robustes pour protéger toutes les santés – humaine, animale et végétale –, grâce à l'engagement constant des agents et collectifs d'experts de l'Anses qui mènent au quotidien un travail de grande qualité scientifique et déontologique. Je les en remercie très chaleureusement.

En 15 ans, notre positionnement pionnier d'opérateur le plus « One Health » du paysage scientifique et sanitaire français, voire européen, n'a rien perdu de sa pertinence. Pour autant, nous avons engagé, à un rythme soutenu, plusieurs évolutions nécessaires pour conserver un haut niveau de performance et d'utilité pour les politiques publiques.

FAIRE PREUVE D'INITIATIVE, EN QUATRE AXES

Notre contrat d'objectif et de performance en cours accorde une place croissante à l'analyse globale des risques selon deux approches : **exposome**, pour les risques combinés s'exerçant sur un être vivant, et **One Health** pour les risques interconnectant les santés.

Pour chacun d'entre eux, l'Anses fait référence dans l'écosystème de la recherche publique, et deux avancées récentes en témoignent : notre coordination du groupe transversal One Health des agences de programme de la recherche portées par l'Inserm, le CNRS et INRAE, et notre présence affirmée

dans l'organisation du volet Exposome du Programme national de prévention de l'appel à projets de recherche « Santé » de l'Inserm.

Investir dans la recherche et la collecte de données massives aujourd'hui, c'est préparer l'expertise et la prévention des crises sanitaires de demain. Nous nous activons à combler les manques sur ces deux fronts. Côté Programme national de recherche environnement santé travail (PNR EST), nous discutons sur de nouvelles voies de financement.

Côté **Data**, nous explorons depuis mi-2024 tous les moyens d'en renforcer la collecte et l'exploitation et nous avons pris la coordination du **Green Data for Health** depuis avril 2025.

En santé humaine, par exemple, les données sont la clé pour renforcer l'identification des liens de cause à effet – entre produits phytopharmaceutiques et pathologies induites chroniques par exemple, sous réserve que les applications réelles de ces produits soient enfin bancarisées – et ainsi soutenir l'essor des politiques de prévention.

Enfin, le **dérèglement climatique** rajoute de la vulnérabilité et de l'urgence aux enjeux sanitaires. Notre programme de travail pour 2025 témoigne de sa prise en compte dans nos protocoles scientifiques et, de plus en plus, dans nos futures recommandations.

ACTEUR SANITAIRE... ET SOCIÉTAL

Dépositaire d'une mission de service public, l'Anses se doit de veiller à rester en connexion avec le monde qui l'entoure. Engagés dans la valorisation du rôle de la science, avec cette année un appui au Baromètre de l'esprit critique d'Universcience, il nous importe aussi de promouvoir la démocratie en santé et la réflexion collective sur des avenir désirables.

Une priorité depuis plusieurs mois aura été de faire fructifier le dialogue avec les décideurs et la société, sans rien renier de notre indépendance et de notre ambition, y compris autour de nos 16 implantations dans l'Hexagone et outre-mer.



Patrick Dehaumont
Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration salue la concrétisation de tous les choix stratégiques auxquels il a apporté son soutien dans cette mandature. À budget contraint, les administrateurs encouragent l'Agence à maintenir un haut niveau d'agilité et d'ambition en exploitant les synergies entre agences sanitaires – ils saluent à ce titre la convention « One Health » signée avec Santé publique France – et la recherche de nouveaux financements sur des projets européens. Ils suivront avec intérêt la réflexion du conseil scientifique international sur les critères de priorisation des thématiques sanitaires dans le plan de charge de l'Agence.

Les choix opérés outre-Atlantique fragilisent l'écosystème scientifique et sanitaire mondial. En France, des velléités de réforme de l'administration s'affirment. Dans ce contexte sensible, le conseil salue les efforts de l'Agence pour éclairer la réalité de ses fonctionnements et résultats, auprès des élus notamment.

Dans la crise agricole, la direction de l'Anses a su faire œuvre de pédagogie – y compris auprès du conseil même – et participer à la quête collective de solutions, tout en rappelant son rôle.»



Sandrine Bize
Vice-présidente du conseil d'administration

L'Anses en 2024

Repères

ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES



- **17 collectifs d'experts** scientifiques et **93 groupes de travail** actifs.
- **Près de 800 experts** extérieurs.
- **87 saisines** (dont 7 en urgence) et demandes d'appui scientifique et technique reçues.
- **138 avis et rapports** publiés.



DEMANDES D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM)

- **1 498 décisions** rendues pour les produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture ; **173** pour les produits biocides ; **2 403** pour les médicaments vétérinaires.
- **85 % de dossiers de demandes d'AMM** traités dans le délai réglementaire.

4 missions



CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES EN APPUI À LA SÉCURITÉ SANITAIRE

- **251 publications scientifiques** dans des revues majeures.
- **Environ 80 doctorants encadrés** ou co-encadrés par nos équipes.
- **66 mandats nationaux de référence** pour la France (70 % des mandats nationaux) ; **12 mandats de laboratoire** ou centre de référence pour l'UE (soit plus de 20 % des mandats) ; **29 mandats internationaux** (pour l'OMSA, l'OMS, la FAO).
- **17 crises sanitaires** ayant donné lieu à intervention en anticipation ou en appui à la gestion.



ALERTE ET SURVEILLANCE

- **7 dispositifs de vigilance** coordonnés par l'Anses : la nutrivigilance ; la toxicovigilance ; la phytopharmacovigilance ; la pharmacovigilance vétérinaire ; le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE) ; la cosmétovigilance ; la tatouvigilance.

Un conseil d'administration
composé de **5 collèges**
et appuyé par **5 comités**
d'orientation thématique

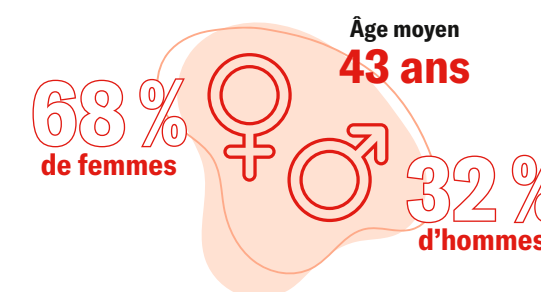
Un conseil scientifique international
composé de **29 membres**

Un comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêt
composé de **8 membres**

Celles et ceux qui font l'Anses

(au 31 décembre 2024)

1 513 agents
dont **23 apprentis**, répartis
sur **16 sites en France**
dont **La Réunion**



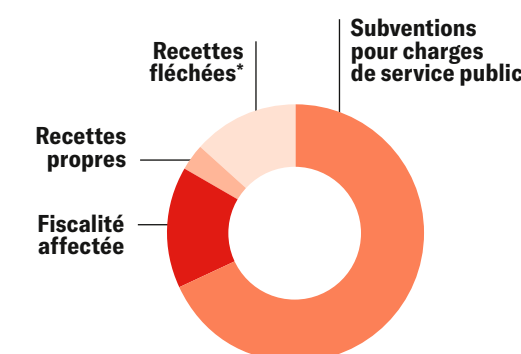
42 Programme national de recherche en environnement-santé-travail
projets retenus pour un financement de **7,78 millions d'euros**

Montant total du budget 2024 exécuté

179 M€

Personnel
114,6 M€
Fonctionnement
50,9 M€
Investissement
13,6 M€

Ventilation des recettes



* dont l'Union européenne à hauteur de 10,5 M€ et les collectivités locales.

CONTRER LES CRISES SANITAIRES EN SANTÉ ANIMALE

La mondialisation des échanges et le dérèglement climatique favorisent l'émergence ou la résurgence de maladies animales dont certaines affectent l'Homme. Si le phénomène n'est pas nouveau, il s'intensifie, obligeant les autorités à redoubler de vigilance. En 2024 et 2025, les équipes de l'Anses sont restées pleinement mobilisées pour évaluer et anticiper les menaces d'aujourd'hui et de demain. Ses missions de recherche et de référence constituent un atout majeur pour répondre à ce défi. Dans ce contexte, l'adoption d'une approche globale, intégrée et collective de la santé s'impose plus que jamais.



Face à l'imprévisible, l'anticipation comme boussole

La gestion des crises sanitaires implique de se préparer pour répondre à ce qui n'a pas encore émergé. À l'Anses, cette capacité repose sur une alchimie particulière entre recherche scientifique et missions de référence, favorisée par l'appui de réseaux d'acteurs et des chercheurs mobilisés face aux nouvelles menaces sanitaires.

« Anticiper, c'est investir sur des sujets qui ne font pas encore parler d'eux, mais qui seront au cœur des crises de demain », résume Gilles Salvat, directeur général délégué du pôle Recherche et référence. Cela suppose de construire un socle de compétences sur des familles virales à fort potentiel d'émergence, de développer des méthodes de détection sur des virus absents du territoire, de valider en amont les outils de diagnostic, voire de poser les bases de la vaccination pour des pathogènes dont la vaccination n'est pas encore autorisée, comme cela a été le cas pour l'influenza aviaire dès les années 2000.

Cette culture de l'anticipation irrigue aussi les travaux d'évaluation des risques : l'Agence peut s'autosaisir sur des signaux faibles et mobiliser des collectifs d'experts pour analyser des menaces potentielles. C'est ainsi que l'Anses a récemment évalué le risque d'introduction de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, en lien avec la présence, en France, de tiques du genre *Hyalomma*, capables de transmettre le virus responsable de la maladie. Elle a également mené une expertise spécifique sur le virus de l'encéphalite à tiques pour prévenir les transmissions qui peuvent être liées aux piqûres de tiques ainsi qu'à la consommation de produits au lait cru.

L'Anses coordonne ou participe aux dispositifs nationaux qui permettent de détecter des signaux d'alerte et agir contre des maladies et expositions néfastes. En santé animale, ce sont la plateforme de surveillance épidémiologique ESA, le réseau de surveillance Résapath sur la résistance aux antibiotiques chez les animaux ou encore la pharmacovigilance vétérinaire.

UNE FORCE DE FRAPPE SCIENTIFIQUE RÉACTIVE ET AGILE

Dès les premiers cas suspects, l'Anses entre en action. Grâce à ses laboratoires de référence, dont certains portent des mandats européens ou internationaux, elle est en capacité de confirmer un diagnostic, d'adapter ou de transférer des protocoles d'analyse vers les laboratoires publics, de séquencer les souches virales ou encore d'évaluer et d'orienter les actions préventives de terrain. Début 2025, de nouveaux foyers de fièvre aphteuse sont détectés en Europe, exemple de cette maladie depuis 2011. Mandaté laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE) pour la fièvre aphteuse, le laboratoire de santé animale

de Maisons-Alfort, à la demande de la Commission européenne, a participé à deux missions en Hongrie et en Slovaquie, en appui aux autorités locales.

En tant que LRUE, l'Anses est chargée de confirmer le diagnostic virologique établi par les laboratoires nationaux de référence des pays atteints. Elle participe également à la caractérisation des souches à l'origine de l'épizootie (épidémie animale), ce qui permet de fournir des informations précieuses sur le choix de la souche vaccinale à utiliser et sur l'origine géographique probable de ces introductions.

L'originalité de l'Agence repose aussi sur une mobilité forte de ses scientifiques en santé animale, qu'ils travaillent dans ses laboratoires, unités d'évaluation ou à l'Agence nationale du médicament vétérinaire. « Nos scientifiques peuvent passer d'un virus à un autre en quelques jours. Une agilité précieuse dans une situation de crise, comme nous avons pu le confirmer pendant le Covid-19. », souligne Gilles Salvat, directeur général délégué du pôle Recherche et référence. Cette réactivité est décisive pour soutenir les décisions publiques, par exemple dans l'évaluation accélérée d'un médicament vétérinaire ou d'un vaccin en situation d'urgence.

5 des 9 laboratoires de recherche et de référence de l'Anses travaillent sur la santé animale

NOUVELLES MENACES, NOUVELLES MESURES

Avec le dérèglement climatique, la mondialisation des échanges et l'évolution des écosystèmes, les crises sanitaires deviennent plus fréquentes, plus complexes, parfois simultanées. Face à ces bouleversements, l'Anses adapte son dispositif : elle anticipe l'arrivée de pathogènes exotiques, renforce le suivi des vecteurs et affine ses outils de modélisation.

Exemple marquant : le virus de la maladie hémorragique épizootique, transmis par des insectes, a progressé rapidement depuis les premiers cas dans les Pyrénées à l'automne 2023 jusqu'à sa détection en Bretagne en 2024. L'Anses avait déjà validé les méthodes de détection et alerté les éleveurs du risque de transmission. Autres illustrations : l'émergence du virus West Nile en Nouvelle-Aquitaine, ou encore de l'encéphalite à tiques, qui progresse vers l'ouest de la France. « Le réchauffement allonge les saisons vectorielles. Des maladies apparaissent là où on ne les attendait pas et pendant des périodes plus longues », observe Gilles Salvat.

Une réponse collective et intégrée : la gestion des crises ne peut être cloisonnée. Alors que la plupart des maladies infectieuses émergentes ont une origine animale, aussi bien d'élevage que de la faune sauvage, il est indispensable que les outils de surveillance de l'état de santé des humains, des animaux et de l'environnement soient harmonisés et partagés entre les communautés scientifiques. Par exemple, les échanges soutenus entre les centres nationaux de référence en santé humaine, coordonnés par Santé publique France, et les laboratoires nationaux de référence de l'Anses en santé animale contribuent à la détection des signaux précoces d'émergence.

Par ailleurs, l'Anses, l'ANRS-Maladies infectieuses émergentes et Santé publique France ont lancé en mars 2025 la plateforme EMERGEN 2.0, qui étend la surveillance génomique des coronavirus à de nouveaux agents infectieux, notamment



Éric Cardinale
Directeur scientifique
Santé et bien-être animal

L'Anses dispose de toutes les composantes pour porter l'approche One Health. Ce n'est pas une posture : c'est une réalité de terrain, au croisement de la santé humaine, animale et environnementale. »

JOP 2024 : une organisation spécifique pour anticiper et gérer les potentielles crises sanitaires

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) qui se sont tenus à Paris à l'été 2024, l'Anses a fortement contribué au **groupe de travail « dispositifs de surveillance sanitaire »**, coordonné par la direction générale de la Santé et associant l'ARS Île-de-France, Santé publique France et la direction générale de l'Alimentation. Ce groupe a établi une cartographie des risques, en santé humaine, animale ou environnementale, associés aux JOP, et les plans d'action associés. L'Agence s'est également organisée, en interne, avec la création d'une cellule opérationnelle de préparation des JOP 2024, réunissant les acteurs de ses principales directions et de ses laboratoires concernés et a mis en place un dispositif d'astreinte spécifique dans les laboratoires et les directions pour répondre à toute alerte entrant dans les champs de compétence de l'Agence.

Ces dispositifs organisationnels sont un héritage à conserver pour de futurs événements similaires ou pour l'investigation d'une épidémie majeure. Leur efficacité tient à notre expérience de la participation à la gestion de crises sanitaires majeures.

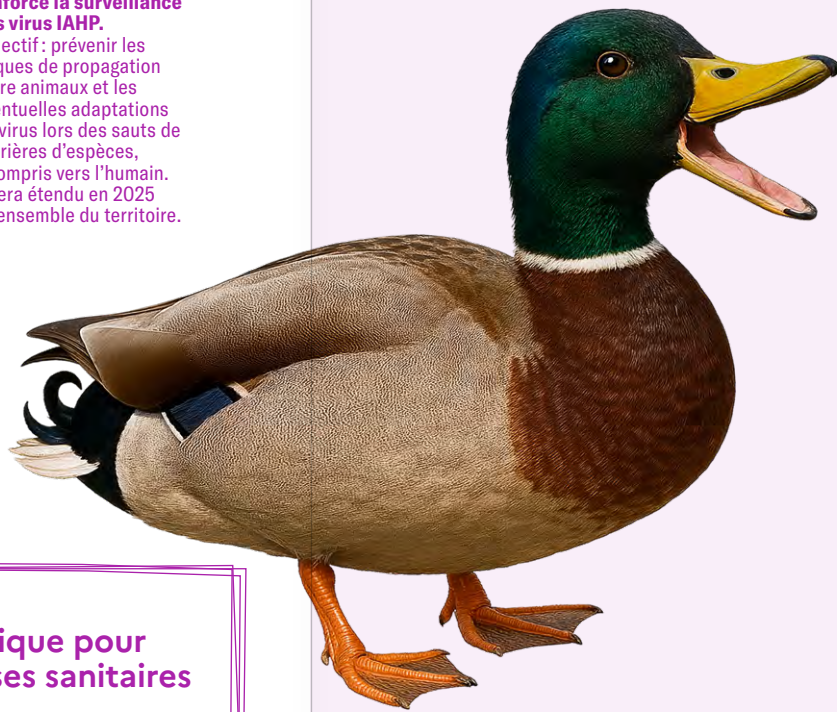
d'origine animale, tels que les virus *influenza*. L'Agence y apporte ses compétences sur la surveillance des virus zoonotiques et contribue à l'harmonisation des méthodes de séquençage utilisées pour les virus animaux et humains. Une condition clé pour détecter précocement les mutations préoccupantes qui signeraient un risque accru de transgression de la barrière

inter-espèces. L'Anses coordonne également le groupe de travail inter-agences de programme pour la recherche One Health, lancé en 2025. Il réunit 60 membres issus de 37 institutions, avec pour mission d'identifier les freins, les réussites, les besoins de recherche et les données à mutualiser pour rendre cette approche pleinement opérationnelle.

Repère

Lancé en 2024 dans quatre régions pilotes, le protocole SAGA (Surveillance active de la grippe aviaire) renforce la surveillance des virus IAHP.

Objectif : prévenir les risques de propagation entre animaux et les éventuelles adaptations du virus lors des sauts de barrières d'espèces, y compris vers l'humain. Il sera étendu en 2025 à l'ensemble du territoire.



Gilles Salvat
Directeur général délégué
du pôle Recherche
et référence

Nous avons commencé à travailler sur des stratégies vaccinales contre l'influenza aviaire bien avant que la vaccination soit autorisée. C'est aussi ça, anticiper. »

L'influenza aviaire, un virus sous surveillance rapprochée

L'influenza aviaire illustre concrètement la manière dont l'Anses anticipe, surveille et agit face à une menace sanitaire évolutive. Présente depuis plusieurs années, cette maladie continue de circuler en Europe, touchant les élevages de volailles et la faune sauvage. L'Agence mobilise ses compétences pour caractériser ce virus, alerter sur les franchissements possibles de la barrière inter-espèces et accompagner le développement de solutions vaccinales durables chez les animaux. Son laboratoire de référence assure la confirmation des cas et le séquençage des souches virales, ainsi que l'évaluation de solutions vaccinales innovantes en appui à l'Agence nationale du médicament vétérinaire. Autant d'étapes essentielles pour comprendre les chaînes de transmission et orienter les actions.

ANTICIPER POUR CONTENIR : LA STRATÉGIE VACCINALE

Dès les années 2000, l'Anses a travaillé sur des solutions permettant de distinguer les animaux infectés des animaux vaccinés (DIVA), nécessité pour autoriser des vaccins qui permettent de s'assurer que les animaux vaccinés ne transmettent pas le virus à bas bruit. Cet effort a permis à la France de disposer, dès 2023, de deux vaccins autorisés temporairement, après évaluation scientifique. Une campagne de vaccination ciblée sur les canards a été lancée cette même année. L'Agence a contribué à définir les espèces prioritaires à vacciner, à suivre l'efficacité du dispositif et à encadrer la surveillance post-vaccinale. Un exemple d'anticipation mise au service d'une stratégie de maîtrise durable.

Au-delà de la prévention par la vaccination et la biosécurité renforcée, l'Anses reste en alerte face aux évolutions du virus.

UNE VIGILANCE ACCROUE FACE AUX FRANCHISSEMENTS DES BARRIÈRES D'ESPÈCES

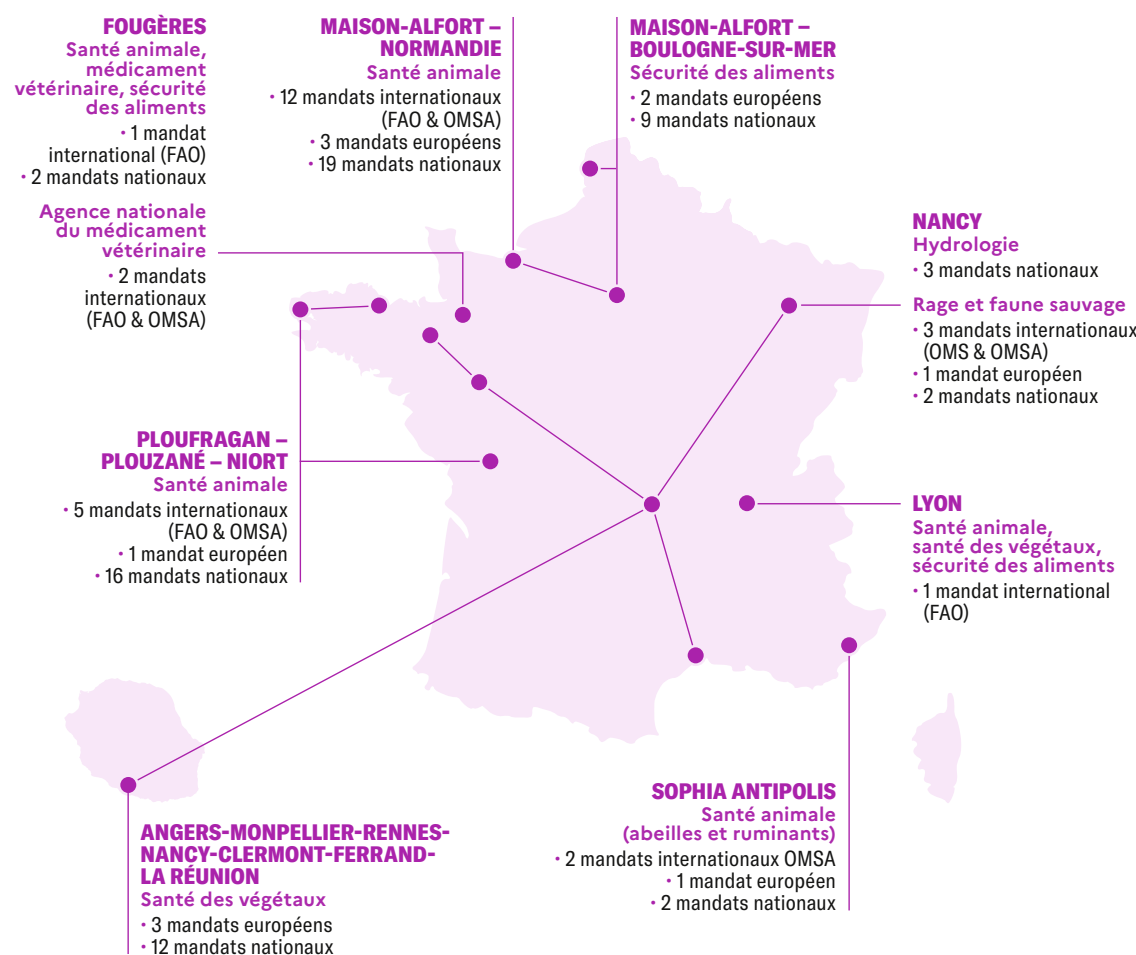
En 2024, des cas de contamination ont été détectés aux États-Unis chez les bovins et sont associés à la présence massive du virus dans le lait. Des brebis ont également été touchées au Royaume-Uni. Ces évolutions ont conduit l'Anses à adapter les méthodes de détection du virus dans le lait et à lancer des études approfondies sur la persistance du virus dans les produits laitiers, en particulier les fromages au lait cru.

L'Anses travaille ainsi en lien étroit avec les acteurs de la santé humaine et des filières d'élevage. Le protocole SAGA (voir ci-contre Repère) a été déployé dès 2024 avec Santé publique France et les ministères chargés de la Santé (direction générale de la Santé et agences régionales de santé) et de l'Agriculture (direction générale de l'Alimentation et directions départementales de la Protection des populations), afin de détecter d'éventuels cas humains en lien avec des foyers chez les animaux.

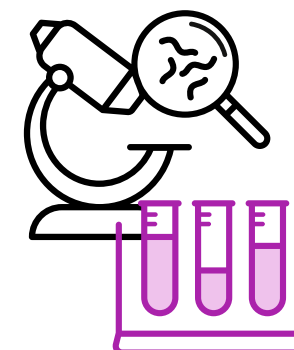
PRÉPARER DEMAIN

Pour maintenir une longueur d'avance, l'Anses mise aussi sur l'innovation. Elle soutient le développement de nouvelles plateformes vaccinales, capables de s'adapter à l'évolution rapide des virus (vaccins à ARN messager, protéines recombinantes, etc.).

Les laboratoires de référence, essentiels pour prévenir et circonscrire les crises sanitaires en santé végétale, santé animale et sécurité sanitaire des aliments

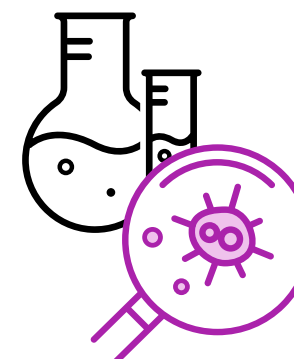


Anses, juin 2025



Ils garantissent la **fiabilité** des contrôles sanitaires réalisés par les laboratoires de terrain

- Conçoivent et valident les **méthodes d'analyse de référence**.
- Conservent des **collections d'échantillons** caractérisés.
- Forment les **réseaux de laboratoires** et vérifient leurs performances.



Ils aident à **anticiper** les menaces émergentes

- Mènent des **analyses approfondies** en cas de difficultés sur des diagnostics de terrain.
- Appuient leurs **activités de recherche et développement** sur les travaux de recherche de l'Anses en matière de nouveaux dangers.
- Collaborent avec les centres nationaux de référence (maladies humaines) sur les **risques de zoonoses**.



Ils font **rayonner** la référence française

- **66 mandats de référence nationaux** confiés à l'Anses – pour des pathogènes, insectes, acariens, parasites et pour des contaminants chimiques.
- **12 mandats européens et 29 mandats internationaux** pour animer et fournir de l'assistance technique aux réseaux nationaux.

FAIRE FACE AUX DÉFIS SANITAIRES LIÉS À L'EAU

Dégradée par nos modes de vie et les activités industrielles et agricoles, l'eau subit de plein fouet les effets conjugués des pollutions et du dérèglement climatique. À mesure que la ressource se raréfie et que les risques évoluent, la maîtrise de la qualité sanitaire de l'eau devient un enjeu central. L'Anses s'investit fortement pour appuyer les pouvoirs publics sur la sécurité sanitaire des eaux de boisson ou destinées aux activités humaines. Elle contribue également au développement de la surveillance des eaux usées, en tant qu'outil de suivi de l'état de santé de la population. Son rôle : apporter une **lecture scientifique claire des risques** pour soutenir l'action publique nécessaire et protéger durablement la santé et le vivant.



Préserver la **qualité sanitaire de l'eau**, aujourd'hui et demain

La protection de l'eau impose de maîtriser les pollutions chimiques et biologiques, d'adapter la gestion de la ressource au dérèglement climatique et d'accompagner l'émergence de nouveaux usages.

Cette action de protection s'inscrit dans un contexte de pressions multiples : raréfaction de la ressource, vieillissement des infrastructures, évolution des pratiques de consommation, mais aussi attentes sociétales croissantes vis-à-vis de la transparence et de la sécurité sanitaire. L'Anses mène de nombreux travaux en laboratoire et des expertises pour mieux protéger la qualité de l'ensemble des eaux et des milieux aquatiques destinés aux usages humains.

Pour toujours améliorer la qualité de l'eau, l'Agence mobilise aussi des leviers méthodologiques nouveaux : big data, intelligence artificielle, outils de détection avancés... Autant d'innovations au service d'une expertise toujours plus fine, pour anticiper les risques émergents et protéger durablement la santé humaine et celle des écosystèmes.

Un enjeu clé de la gestion de la qualité de l'eau concerne les métabolites de pesticides, ces molécules issues de la dégradation des substances actives des produits phytosanitaires, qui peuvent se retrouver dans l'eau potable et présenter des risques pour la santé. L'Anses identifie, parmi eux, ceux qui doivent faire l'objet d'une attention prioritaire, et établit des repères de qualité pour en orienter les contrôles.

Le laboratoire d'hydrologie de Nancy, opérateur historique pour ses missions liées à l'eau, anime notamment le réseau national des laboratoires d'analyse agréés pour le contrôle sanitaire des eaux. Il garantit également la bonne maîtrise et l'harmonisation des méthodes d'analyse, et la production de données robustes et fiables.

Dans certains cas, l'Anses établit, à la demande de la direction générale de la Santé, des valeurs sanitaires maximales (Vmax) dérogatoires pour garantir la santé du consommateur même en situation de dépassement des limites de qualité. Ainsi, en 2024 et 2025, elle a mené une expertise pour déterminer la Vmax dans les eaux destinées à la consommation humaine pour le métabolite de pesticide 1,2,4-triazole et les substances actives chlordécone et glyphosate.

ACCÉLÉRER LA RÉUTILISATION DES EAUX NON POTABLES

Face à la raréfaction de la ressource, la France encourage la réutilisation d'eaux non conventionnelles – eaux usées traitées, eaux industrielles (industrie agroalimentaire), eaux grises, eaux de pluie, etc. – pour réduire les prélèvements dans le milieu naturel (Plan d'action Eau, mars 2023). Ces pratiques, en plein essor, posent néanmoins des questions de sécurité sanitaire et environnementale.



Sophie Lardy-Fontan
Directrice du laboratoire
d'hydrologie de Nancy

L'eau de qualité n'est pas un acquis : c'est un bien vivant, un miroir de nos modes de vie, qui porte les traces de toutes les pressions sur l'environnement. »

L'Anses apprécie les risques liés à chaque type d'eau et à ses usages envisagés, en identifiant les dangers potentiels pour la santé humaine et l'environnement. Ces eaux peuvent en effet contenir des micro-organismes pathogènes ou des substances chimiques – organiques ou minérales – parfois toxiques. L'Agence émet des recommandations, pour chaque configuration, sur les niveaux de qualité à atteindre, les traitements à appliquer, les conditions d'utilisation ainsi que les mesures de surveillance nécessaires pour garantir la sécurité des usages.

Ses travaux d'expertise ont en particulier concerné l'élaboration d'un décret et d'arrêtés encadrant plusieurs utilisations spécifiques : irrigation agricole, arrosage d'espaces verts, alimentation de chasses d'eau, autres usages domestiques ou encore du secteur alimentaire.



Éric Vial
Directeur de l'évaluation des risques

Les enjeux de plus en plus nombreux plaident aujourd'hui pour une approche scientifique intégrée. C'est pour cela que l'Anses mobilise son expertise collective sur l'ensemble du cycle de l'eau.»

200 ans d'engagement au service de l'eau : le laboratoire d'hydrologie de Nancy



Créé en 1824, le laboratoire d'hydrologie de Nancy joue un rôle de premier plan dans la sécurité sanitaire de l'eau en France.

Au cœur des politiques publiques liées à l'eau, le Laboratoire incarne la continuité et l'évolution. Né au XIX^e siècle dans la mouvance hygiéniste, il a accompagné toutes les grandes transitions scientifiques, sanitaires et environnementales. Une journée anniversaire a réuni, en décembre 2024, ses partenaires institutionnels et scientifiques pour célébrer cet engagement et son ancrage local à Nancy.

Avec ses travaux de recherche, de veille et d'appui méthodologique, le Laboratoire remplit des missions essentielles : évaluation de la qualité sanitaire de l'eau potable, des eaux de loisirs, des eaux minérales naturelles en appui aux autorités sanitaires ; animation de réseaux nationaux de laboratoires spécialisés pour le contrôle de l'eau ; contribution aux travaux européens sur la qualité et la surveillance de l'eau et sur la normalisation des méthodes d'analyse.

Mandaté comme laboratoire national de référence pour les eaux de consommation humaine et les eaux minérales naturelles, il assure également un mandat national de référence, consacré à la détection du SARS-CoV-2 dans les eaux usées, dans le cadre du réseau SUM'EAU.

Le Laboratoire développe aussi des méthodes analytiques innovantes et conduit régulièrement des campagnes exploratoires pour mesurer, dans l'eau destinée à la consommation humaine, la présence de composés chimiques qui ne sont pas ou peu recherchés lors des contrôles réguliers. Les résultats de la campagne en cours seront disponibles en fin d'année 2025, ils porteront notamment sur la famille des substances PFAS.

LES OUTRE-MER, DES TERRITOIRES EN PREMIÈRE LIGNE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau subit les effets du dérèglement climatique, de l'intensification des usages et des pollutions. Cette dégradation affecte l'ensemble du cycle de l'eau – y compris les plus préservés – et affecte l'ensemble du vivant : santé humaine, faune aquatique, équilibres écologiques... Dans les territoires ultramarins, les pressions sur la ressource en eau sont fortes et les conséquences du dérèglement climatique rendent ces territoires encore plus vulnérables.

L'Anses intervient en appui des autorités lors de situations sensibles ou exceptionnelles. En 2024, le laboratoire d'hydrologie de Nancy a été mobilisé à Mayotte, confrontée à une double crise hydrique liée à la sécheresse et au passage du cyclone Chido. Ses équipes ont accompagné les acteurs en charge du contrôle de la qualité de l'eau sur le terrain en apportant un appui méthodologique pour garantir des résultats fiables, dans un contexte d'urgence sanitaire. Une mission emblématique de l'expertise agile, au laboratoire comme sur le terrain, que l'Agence déploie dans des conditions complexes.

Depuis 2024, elle accompagne les pouvoirs publics et les acteurs locaux dans la mise en œuvre du Plan Eau DOM pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les territoires ultramarins.

Repères

Mars 2025

Signature d'une convention avec le Bureau de recherches géologiques et minières pour étudier la qualité des eaux et des sols.

Juin 2024

Signature d'un partenariat avec l'Office français de la biodiversité, dont un volet sur l'eau et les écosystèmes.



Sophie Lardy-Fontan

Directrice du laboratoire d'hydrologie de Nancy

Aujourd'hui, on surveille mieux, plus tôt et sur un spectre plus large. Mais c'est la rigueur scientifique qui donne tout son sens à cette veille : elle permet d'interpréter les signaux avec justesse et d'éclairer les décisions.»

SUM'EAU, SURVEILLER LA CIRCULATION DES VIRUS DANS LES EAUX USÉES

Virus, bactéries, parasites... De nombreux agents pathogènes peuvent contaminer les eaux destinées aux différents usages : consommation, loisirs, agriculture, etc. Suivre leur présence permet non seulement de garantir la qualité sanitaire de l'eau, mais aussi d'anticiper la circulation de maladies. Veille, détection des signaux faibles : la surveillance sanitaire de l'eau est devenue plus que jamais stratégique.

C'est tout l'enjeu du réseau SUM'EAU, piloté par la direction générale de la Santé jusqu'au 1^{er} janvier 2025 et aujourd'hui par l'Anses et Santé publique France. Ce dispositif de surveillance du SARS-CoV-2 suit, depuis 2021 dans les eaux usées, la circulation du virus dans la population. L'Agence développe les méthodes de détection, pilote les analyses – depuis l'échantillonnage à la standardisation des données – et harmonise les pratiques des laboratoires.

Étendu en 2024 à 54 stations d'épuration, ce dispositif anticipe les pics épidémiques de 8 à 10 jours et a déjà permis de détecter sept vagues de circulation du virus.

Devenue un outil socle pour la veille épidémiologique, l'approche de ce réseau est appelée à se renforcer : la nouvelle directive européenne sur les eaux urbaines résiduaires, entrée en vigueur en janvier 2025, impose en effet aux États membres de mettre

Repère

Février 2025

À l'occasion de la signature de leur nouvelle convention cadre 2025-2028, l'Anses et Santé publique France renforcent leur collaboration sur le réseau SUM'EAU en élargissant la surveillance à d'autres pathogènes, comme ceux responsables d'épidémies saisonnières, comme la grippe et la bronchiolite, mais aussi à la surveillance à venir de nouveaux risques infectieux tels que la rougeole et la polio.

en place un dispositif structuré de surveillance, posant ainsi un cadre réglementaire pour une veille à l'échelle nationale.

Le laboratoire d'hydrologie de Nancy, qui porte ces travaux pour l'Anses, contribue aussi activement aux initiatives européennes comme EU-Wish, programme sur la surveillance des eaux usées. En novembre 2024, il a coordonné un essai inter-laboratoires destiné à tester les capacités de détection des virus dans les eaux usées à l'échelle communautaire.

Grâce au Laboratoire, l'Anses accompagne ces évolutions en adaptant ses méthodes d'analyse et de contrôle. Elle s'appuie sur des outils de détection de plus en plus performants, capables de quantifier des concentrations infimes de contaminants. L'élargissement des échantillonnages et la possibilité d'analyser a posteriori des données déjà recueillies permettent d'affiner la connaissance du devenir des substances chimiques dans le cycle de l'eau. Cette montée en puissance scientifique renforce la capacité de l'Agence à éclairer les décideurs.

RÉPONDRE AUX MENACES SUR LES VÉGÉTAUX

La santé des végétaux est fragilisée par la mondialisation des flux commerciaux, le dérèglement climatique et, parfois, l'évolution des pratiques. Face aux risques croissants et aux débats sur les produits phytopharmaceutiques, l'Anses documente les émergences, objective les menaces et accompagne les transitions, dans une approche One Health. En 2024 et 2025, ses travaux ont renforcé la capacité collective à anticiper et agir.



La santé des végétaux dans un monde en mutation



Philippe Reignault
Directeur scientifique
Santé des végétaux

La santé des végétaux est essentielle à tous les aspects de notre santé. Elle conditionne nos capacités de production et donc la sécurité alimentaire, mais également l'équilibre des écosystèmes.»

Face à l'intensification des échanges internationaux et aux bouleversements climatiques, les risques phytosanitaires s'intensifient et se diversifient. En 2024, plusieurs alertes sur des organismes nuisibles émergents ou en extension ont mobilisé l'Anses : maladie de Panama sur les cultures de bananier à Mayotte, mouche orientale des fruits et scarabée japonais menaçant l'Hexagone, résurgence du chancre coloré du platane, maladie fongique à fort impact environnemental.

Par ailleurs, l'Agence a évalué les risques associés à un nouveau virus de la tomate, le *Tomato fruit blotch virus* (ToFBV). L'expertise publiée en mai 2025 illustre l'agilité du dispositif d'alerte et la capacité de l'Agence à instruire rapidement des dossiers fondés sur des signaux pourtant faibles au départ.

L'augmentation continue du volume, de la fréquence et de la diversité des échanges de végétaux contribue directement à ces dynamiques. Qu'il s'agisse de semences, de plants ou des produits de consommation, ces flux facilitent le déplacement d'organismes nuisibles – identifiés ou non – vers de nouveaux territoires où ils peuvent s'implanter durablement et causer des dégâts économiques ou de nature environnementale. Si la réglementation européenne en vigueur encadre ces mouvements et s'accompagne d'un renforcement des contrôles aux frontières, elle ne suffit pas toujours à prévenir l'établissement de parasites ou de ravageurs dans des milieux rendus plus favorables par le changement climatique.

Dans ce contexte, l'expertise scientifique devient un outil essentiel pour anticiper les risques et limiter les impacts. En 2024, dans le cadre d'une collaboration scientifique Anses-Cirad, une étude génétique approfondie a été menée sur la maladie du Huanglongbing qui menace la culture des agrumes. Les analyses ont permis de reconstituer des scénarios épidémiologiques différenciés entre les Antilles et La Réunion, révélant des dynamiques propres à chaque territoire. Sur un autre front, l'Agence a développé un test PCR capable de distinguer avec précision le champignon responsable de la maladie des taches noires des agrumes d'un autre champignon encore absent en Europe. Ce test constitue un outil opérationnel pour renforcer les capacités de détection et prévenir toute introduction accidentelle en Europe.

L'ADAPTATION DES VÉGÉTAUX MISE À L'ÉPREUVE DU CLIMAT

Le changement climatique bouleverse les équilibres écologiques et fragilise les végétaux, en réduisant leur capacité à se défendre face aux agents pathogènes ou aux ravageurs. En parallèle, les aires d'implantation de nombreux bioagresseurs s'élargissent, et ces dynamiques croisées amplifient les risques phytosanitaires.

En 2024, l'Anses a évalué plusieurs signaux de ce phénomène, notamment la détection d'insectes exotiques sur des sites d'entrée potentiels du territoire (ports, aéroport, etc.).

Parmi les espèces identifiées, huit coléoptères des familles Cerambycidae et Curculionidae – dont certaines n’avaient jamais été signalées en France – ont été repérés dans le cadre du dispositif national de surveillance. L’Agence a procédé à leur catégorisation pour évaluer leur potentielle dangerosité. Elle a recommandé de classer *Xyleborus affinis* comme organisme de quarantaine au niveau de l’Union européenne, afin d’anticiper toute propagation.

Les effets du changement climatique se manifestent aussi plus discrètement, dans la composition même des milieux. En partenariat avec INRAE, l’Anses a publié une étude inédite dans *Ecology Letters* sur l’évolution de la végétation des bordures de champs dans 500 parcelles agricoles en France. En dix ans, la température moyenne y a augmenté de 1,2°C, et l’humidité des sols a baissé de 14%. Résultat : les communautés végétales se modifient au profit d’espèces mieux adaptées à la chaleur et à la sécheresse, mais moins résilientes face à l’évolution des pratiques agricoles. « Ces travaux montrent que la santé des végétaux ne se résume pas à la protection des cultures, elle est aussi un indicateur de la santé des milieux et de leur capacité d’adaptation », souligne Philippe Reignault.

Ces transformations posent la question de la durabilité des systèmes agricoles. Pour préserver les fonctions écologiques des milieux, l’Anses rappelle l’importance d’actions d’atténuation : couverture végétale, agroforesterie, réduction de l’usage des intrants... Autant de leviers pour soutenir l’adaptation de la flore et maintenir la biodiversité fonctionnelle.



Émilie Gay
Directrice scientifique
Épidémiologie
et surveillance

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’investissement France 2030, l’Anses a signé une convention avec le secrétariat général pour l’investissement et la direction générale de l’Alimentation du ministère chargé de favoriser l’émergence et le déploiement des produits de protection des plantes relevant du biocontrôle en France.

Séminaire interne les 1^{er} et 2 avril 2025 à Montpellier

Un séminaire transversal a réuni les agents travaillant sur la santé et la protection des végétaux, aussi bien dans les domaines de la recherche, du réglementaire et de l’évaluation du risque. Les enjeux abordés : l’approche One Health, le dérèglement climatique et le développement durable.

Le changement climatique agit comme un catalyseur : il accroît la vulnérabilité des végétaux et crée de nouvelles opportunités d’implantation pour les organismes nuisibles. Notre rôle est d’objectiver ces évolutions pour adapter les réponses. »

ADAPTER LES PRATIQUES, INNOVER DANS LA LUTTE

Dans un contexte de transition agroécologique, la lutte contre les bioagresseurs doit évoluer. L’efficacité décroissante de certains produits phytopharmaceutiques, en raison de phénomènes de résistance, renforce l’urgence de développer des approches plus durables et diversifiées.

L’Anses s’investit dans la compréhension de ces résistances pour ajuster les stratégies de traitement. En 2024, elle a publié des travaux sur les mécanismes de résistance du puceron *Myzus persicae*, vecteur de la jaunisse de la betterave, à des insecticides néonicotinoïdes. La persistance de résistances génétiques chez les ravageurs suggère que toute réflexion sur l’utilisation de ces produits doit intégrer la problématique de la durabilité de leur efficacité.

Parallèlement, l’Agence soutient le déploiement d’alternatives, notamment le biocontrôle, en facilitant leur mise sur le marché. Elle traite en effet leurs demandes d’autorisation de manière prioritaire.

Produits phytopharmaceutiques, dix ans d’exercice de la responsabilité de la décision

Depuis la loi de 2014, dite loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt, l’Anses est désignée comme autorité compétente nationale pour la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques. Elle était déjà chargée de l’évaluation de l’efficacité et des risques pour ces produits.

Les décisions sur les produits phytopharmaceutiques émises par l’Anses sont celles d’une agence sanitaire, à savoir celles préservant au mieux la santé humaine et l’environnement, en respectant les critères uniformes de décision fixés dans le règlement (CE) n° 546/2011. Si les décisions sont contextualisées par une analyse des besoins pour les filières agricoles en matière de protection des cultures, celle-ci ne permet pas de passer outre les critères légaux.

Dès 2015, l’Agence a déployé une organisation et des chantiers spécifiques :

→ des lignes directrices pour assurer un traitement transparent, clair et homogène des décisions, avec :

- des notes explicatives et informatives éditées, publiées et mises à jour dès que nécessaire sur anses.fr ;
- la création d’espaces d’échanges avec l’ensemble des parties prenantes au travers d’une plateforme de dialogue dédiée, du comité de suivi des AMM, des rencontres régulières avec les syndicats professionnels et les instituts techniques ;

→ un travail de simplification et de modernisation des démarches avec la refonte des formulaires Cerfa de demandes d’AMM et de leurs notices explicatives, dématérialisation complète du dépôt des dossiers, dépôt des demandes en ligne.

→ la mise en place d’une direction dédiée aux autorisations de mise sur le marché, qui dispose aujourd’hui d’une organisation et d’outils précisément adaptés à ses nombreuses missions.

→ un cadre déontologique rigoureux pour l’ensemble du travail de décision, qu’il s’agisse d’octroi, de modification ou de retrait des AMM des intrants du végétal. L’organisation coordonnée par une directrice générale dédiée aux produits réglementés assure la séparation des activités, prévenant ainsi toute influence de l’activité de décision sur l’activité d’évaluation scientifique. Elle garantit aussi une indépendance du travail vis-à-vis de toutes pressions extérieures, tout en prenant en compte les contraintes techniques des producteurs, des filières et des distributeurs dans la contextualisation des décisions.

En dix ans d’exercice, environ 21 000 dossiers traités, près de 19 000 décisions rendues.

Repère

L’Anses publie chaque année un rapport d’activité spécifique pour les produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.



Charlotte Grastilleur
Directrice générale
déléguee du pôle
des produits réglementés

En dix ans, nous avons consolidé une expertise de haut niveau, capable d’assurer la sécurité des produits mis sur le marché au regard des critères européens, tout en accompagnant les évolutions agricoles. Le fait que cette mission soit réalisée par une agence sanitaire indépendante atteste de décisions fondées uniquement sur la science, au service d’un usage raisonné, sûr et justifié des produits. En 2024, l’Anses a rappelé son rôle, ses missions et le cadre dans lequel elles s’inscrivent, au travers notamment du comité des solutions et des travaux parlementaires autour de la crise agricole. »



Ohri Yamada
Chef de l'unité de
phytopharmacovigilance

Nous devons exploiter toutes les connaissances disponibles, y compris les signaux faibles, pour sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques. Être capable de reconsidérer, voire de retirer les autorisations quand des risques inattendus sont démontrés, doit être une condition nécessaire pour accompagner l'autorisation de tels produits.»

SURVEILLER LES EFFETS POUR MIEUX RÉGULER

L'emploi de produits phytopharmaceutiques fait partie de l'arsenal employé pour protéger la santé des végétaux. Même conditionnée par une autorisation préalable, et même lorsqu'elle se limite au nécessaire, l'utilisation de tels produits peut générer des impacts sur la santé humaine et les écosystèmes. Depuis 2015, le dispositif de phytopharmacovigilance de l'Anses permet de documenter ces effets. Unique en Europe, ce système repose sur une vaste collecte de données, incluant mesures dans les milieux, veille bibliographique, enquêtes épidémiologiques et signalements de terrain.

En 2025, l'Agence a ainsi analysé les résultats de l'expertise collective de l'Inserm sur les effets des pesticides sur la santé humaine. Ce travail a mis en évidence plusieurs signaux sanitaires forts, notamment concernant les pyréthrinoides, une famille d'insecticides encore largement utilisée dans les produits phytopharmaceutiques, mais aussi les biocides et les médicaments vétérinaires. Des associations ont été relevées avec des troubles du neurodéveloppement chez l'enfant, des atteintes spermatiques et certains cancers. De façon générale, l'Anses recommande de réévaluer régulièrement les substances à la lumière de ces données issues de la recherche et de la vigilance.

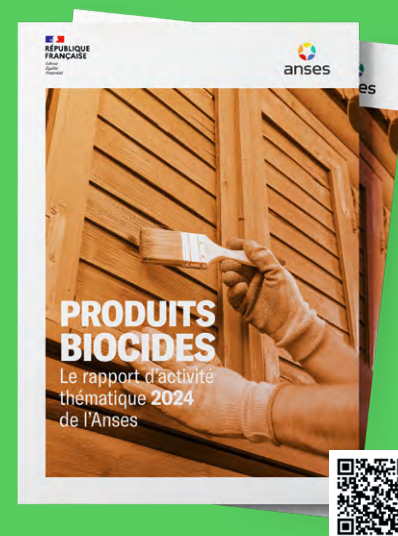


Prosulfocarbe: une autorisation maintenue sous conditions

Deuxième famille d'**herbicides** la plus vendue en France, les produits à base de prosulfocarbe avaient vu leurs autorisations maintenues par l'Anses fin 2023, mais sous réserve de données complémentaires. Des essais ont démontré que l'utilisation de buses anti-dérive réduisait efficacement la dispersion hors des zones ciblées, ce qui a permis à l'Anses d'annoncer le maintien des autorisations pour certains produits en avril 2025.

DÉCOUVREZ nos rapports d'activité thématiques 2024

Les rapports thématiques de l'Anses sont diffusés chaque année en même temps que le rapport d'activité. Ils font le bilan annuel des différentes activités de l'Agence, notamment en matière de produits phytopharmaceutiques, produits biocides ou biotechnologies.



DONNER DES REPÈRES POUR MIEUX MANGER

En 2024 et début 2025, l'Anses a multiplié les expertises scientifiques pour **éclairer les choix alimentaires** et guider les politiques publiques. Qu'il s'agisse de proposer de nouveaux repères pour répondre aux besoins nutritionnels ou de prévenir des maladies chroniques liées à l'alimentation, l'Agence mobilise son expertise pour fournir des bases fiables, protéger la santé de tous et accompagner l'évolution des comportements.

L'expertise scientifique au cœur de la prévention

Mieux manger pour protéger sa santé : l'Anses s'emploie à traduire cette ambition en expertises rigoureuses au service de la santé publique. Elle évalue les risques sanitaires liés à l'alimentation et éclaire les choix des pouvoirs publics en s'appuyant sur toutes les données scientifiques pertinentes.

L'ensemble des pathologies pouvant survenir en lien avec l'alimentation sont considérées. Parmi ces pathologies, figurent des maladies chroniques majeures, telles que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires.



Aymeric Dopter
Chef de l'unité
Évaluation des risques
liés à la nutrition

L'objectif est d'apporter aux décideurs et à la population des repères fiables, à partir d'une évaluation critique et transparente des connaissances scientifiques.»

faible, qu'une consommation plus élevée de ces aliments est associée à un risque plus élevé de mortalité et de certaines maladies chroniques.

Pour expliquer cette situation, l'Anses incite à se préoccuper de la transformation, mais aussi de la formulation de l'aliment : ce ne serait pas tant l'accumulation des étapes de transformation qui rend un aliment potentiellement défavorable à la santé, mais d'autres facteurs tels que l'ajout d'additifs dits cosmétiques, destinés à modifier l'appétence. Ces derniers peuvent favoriser la surconsommation de ces aliments et altérer l'équilibre nutritionnel.

Face à la persistance des maladies chroniques liées à l'alimentation, l'application des repères alimentaires proposés par l'Anses dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS) est plus que jamais nécessaire. « Avant de développer de nouveaux repères, il convient de s'assurer de la bonne application des recommandations existantes », insiste Aymeric Dopter.

ULTRATRANSFORMÉS : UN CONCEPT À PRÉCISER, UNE ÉVALUATION DES RISQUES À APPROFONDIR

Depuis plusieurs années, les aliments dits ultratransformés ont cristallisé l'attention. Saisie par le ministère chargé de la Santé en 2022, l'Anses a conduit une expertise pour évaluer les risques associés à leur consommation, avec un premier écueil : « *s'il existe une défiance croissante vis-à-vis des aliments dits ultratransformés, aucune définition scientifique consensuelle n'est établie* », explique Aymeric Dopter, chef de l'unité Évaluation des risques liés à la nutrition.

À partir d'une revue de la littérature internationale et de la classification des aliments la plus utilisée selon leur degré de transformation (Nova), l'Agence a néanmoins conclu en 2024, avec un poids des preuves

Observatoire de l'alimentation (oqali.fr)

Piloté par l'Anses et INRAE, l'Oqali suit l'évolution de la **qualité de l'offre alimentaire** pour mieux comprendre son influence sur la nutrition, améliorer la composition des aliments et orienter les politiques publiques. Ce modèle a suscité de l'intérêt des autres pays européens : ces dernières années, plus de vingt pays en Europe ont engagé des démarches pour observer et améliorer l'offre alimentaire sur le modèle de l'Oqali français.



À QUELLES HEURES
ET COMBIEN DE FOIS
MANGER CHAQUE JOUR ?

Dans le prolongement de ses travaux d'appui scientifique au PNNS, l'Anses a approfondi en 2024 l'étude de la répartition des prises alimentaires au cours de la journée. L'avis montre que les données scientifiques restent limitées sur la chrononutrition, mais qu'un apport énergétique élevé dans la soirée pourrait favoriser le risque d'obésité. L'Agence a également évalué l'intérêt de la distribution de petits déjeuners dans les écoles : cette initiative pourrait accroître les risques de surpoids si elle n'était pas adaptée aux besoins de l'enfant. L'Anses invite à privilégier une approche globale basée sur l'équilibre nutritionnel et les conditions de vie des enfants.

VITAMINE B9 :
UNE EXPERTISE CIBLÉE
POUR PROTÉGER
LES NOUVEAU-NÉS

À la suite d'une saisine du ministère de la Santé, l'Anses a recommandé en 2024 l'enrichissement systématique des farines de blé en acide folique (forme synthétique de la vitamine B9), afin de prévenir les anomalies de fermeture du tube neural chez les nouveau-nés. Ceci vient en complément d'une sensibilisation des professionnels de santé et des femmes ayant un projet de grossesse à l'importance d'un statut adéquat en vitamine B9 et, le cas échéant, d'une supplémentation en acide folique pendant la période périconceptionnelle.

L'Agence s'est appuyée sur une revue de la littérature enrichie d'une première analyse socio-économique des enjeux pour intégrer toutes les dimensions, des données sanitaires aux implications d'un enrichissement

Repère L'avis sur la vitamine B9 intègre une analyse socio-économique pour évaluer les différentes options de prévention, dont d'enrichissement des farines, et guider la décision publique.

Apporter du relief aux expertises
par une démarche rigoureuse

Fondées sur une sélection d'études par des experts, les évaluations s'appuient désormais, lorsque cela est pertinent, sur des revues systématiques de la littérature internationale. Cette méthode permet d'examiner l'ensemble des données disponibles, en minimisant les biais de sélection. Chaque résultat est ensuite pondéré selon le poids des preuves. Les conclusions sont ensuite assorties d'un niveau de confiance (faible, modéré ou fort), selon la robustesse scientifique des données disponibles.

des aliments. Cette dernière souligne la nécessité d'évaluer davantage les différentes options de prévention, en consultant notamment les acteurs concernés sur les enjeux techniques, économiques et sociaux. « Nous avons auditionné des praticiens hospitaliers confrontés régulièrement à ces anomalies, ainsi que des représentants de la filière meunière, pour identifier les contraintes de toute la chaîne, de la production d'aliments aux pratiques de consommation », explique Aymeric Dopfer.

DERRIÈRE LES CHOIX
ALIMENTAIRES,
L'EXIGENCE DE PREUVES

Dans un contexte d'évolution des pratiques de consommation et de production, l'Anses poursuit sa mission : fournir des repères fiables, fondés sur la science, pour prévenir les risques sanitaires. En 2025, l'Agence a actualisé ses travaux sur les régimes végétariens afin d'éclairer et d'accompagner les personnes qui font le choix de cette alimentation.

Pour élaborer des repères adaptés, l'Anses a mobilisé un outil mathématique d'optimisation des apports alimentaires tenant compte de nombreuses contraintes, telles que les besoins nutritionnels, les habitudes de consommation, les données épidémiologiques et l'exposition aux contaminants. « Cet outil d'optimisation permet de construire des repères alimentaires précis et réalistes, favorables à une alimentation saine », souligne Perrine Nadaud, adjointe au chef d'unité Évaluation des risques liés à la nutrition. Grâce à cette approche,

l'Anses a publié en 2024 de nouveaux repères alimentaires spécifiques pour les adultes végétariens et végétaliens. Ils mettent l'accent sur la difficulté de couvrir certains besoins nutritionnels (vitamine D et B12, oméga-3, etc.) et fournissent un socle scientifique clair pour guider les politiques publiques et informer la population.

Dans le même temps, l'Anses a conduit une expertise visant à évaluer les effets de ces régimes sur la santé. L'analyse conclut, avec un niveau de preuve modéré, que les régimes végétariens sont associés à un moindre risque de diabète de type 2. D'autres effets protecteurs, vis-à-vis des cardiopathies ischémiques, de certains cancers, de troubles ovulatoires, notamment, sont observés avec un poids des preuves faible. L'expertise pointe en revanche un statut nutritionnel moins favorable en fer, iode, vitamine B12, vitamine D et un moins bon équilibre phosphocalcique chez les végétariens, comparés aux non-végétariens. Même constat pour les végétaliens, avec en plus un moins bon statut nutritionnel en vitamine B2. Ces résultats soulignent l'importance d'un accompagnement nutritionnel pour couvrir les besoins, avec, si nécessaire, un recours à des aliments enrichis ou à des compléments alimentaires.

Toujours en 2024, l'Anses a actualisé son expertise sur les isoflavones (substances naturelles ayant des propriétés œstrogéniques) du soja. Pour la première fois, elle a défini deux valeurs toxicologiques de référence distinctes : l'une pour les populations sensibles (nourrissons, enfants prépubères,

femmes enceintes et femmes en âge de procréer) et l'autre pour le reste de la population. Ses travaux ont mis en évidence que la moitié des consommateurs réguliers de soja dépassent ces seuils, exposant notamment les enfants à un risque accru de perturbations hormonales. Ils soulignent aussi que, hors soja, l'exposition alimentaire aux isoflavones reste marginale. Ces constats, publiés en janvier 2025, ont conduit l'Anses à recommander de ne pas proposer de préparations à base de soja aux enfants et à déconseiller leur usage en restauration collective pour éviter que les repas pris dans ce cadre ne contribuent au risque de dépassement. L'Agence a aussi recommandé que les fabricants améliorent leurs procédés, pour mieux maîtriser le niveau d'isoflavones dans les produits distribués.

EXPERTISE
ET PROSPECTIVE

Parallèlement à ces travaux, l'Anses identifie et évalue les risques liés aux pratiques alimentaires grâce à son dispositif de nutrivigilance, devenu une référence européenne pour son efficacité dans la détection et la prévention des risques. En 2025, l'expertise menée sur la plante *Garcinia cambogia* Desr. a conduit à suspendre son usage dans les compléments alimentaires.

L'Agence poursuit sa vigilance en 2025 avec notamment deux expertises : l'une concernant les risques liés à la consommation de la réglisse, l'autre concernant des champignons japonais (shiitaké, maitaké et reishi). Par ailleurs, dans le souci d'inscrire son expertise dans un cadre sanitaire plus large (conforme au principe d'Une seule santé), l'Agence travaille à la prise en compte de paramètres environnementaux afin de conjuguer santé humaine, préservation des ressources et respect de l'environnement.

Repère Nutrivigilance : le dispositif français de vigilance est au cœur d'un projet européen visant à identifier les risques émergents des compléments alimentaires. L'Anses pilote ce projet fédérant 22 pays.

Compléments
alimentaires,
la science face
aux idées reçues

Selon le Baromètre de l'esprit critique 2025 d'Universcience sur l'alimentation, dont l'Anses était partenaire, 37% des Français pensent, à tort, que les compléments alimentaires compensent une mauvaise alimentation. Leur consommation semble banalisée, alors qu'ils peuvent exposer à des risques graves.



Fanny Huret
Responsable
de la nutrivigilance

À travers son dispositif de nutrivigilance, l'Anses évalue rigoureusement leur sécurité pour protéger la population. Début 2025, l'Agence a tiré la sonnette d'alarme sur la plante *Garcinia cambogia* Desr., utilisée dans des compléments à visée minceur alors même que la prescription de médicaments en contenant est interdite en France. Repérée grâce aux signalements d'effets indésirables, dont une hépatite mortelle, elle a fait l'objet d'une étude approfondie : analyse des cas français et internationaux, revue de la littérature... Les résultats ont conduit l'Anses à déconseiller fortement sa consommation. À la suite de cet avis, les autorités françaises ont interdit la commercialisation de tels compléments alimentaires.

Pour mieux sensibiliser le public, l'Anses a participé en mars 2025 au Printemps de l'esprit critique d'Universcience, en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Objectif : rappeler qu'un complément alimentaire n'est pas un médicament, et qu'il doit toujours être consommé avec discernement.

Consommer des compléments alimentaires n'est jamais un acte anodin, dans la mesure où il peut entraîner des effets graves pour la santé. La France continuera de porter son expertise au niveau européen pour améliorer la sécurité des consommateurs. »

ÉCLAIRER LES IMPACTS DU TRAVAIL SUR LA SANTÉ

Accidents, pathologies liées à des expositions prolongées, impacts de l'organisation sur la santé mentale : le travail peut exposer à une pluralité de risques, parfois invisibles, souvent cumulés. Pour mieux les prévenir, l'Anses produit une expertise scientifique indépendante sur les liens entre activité professionnelle et santé. Face à la persistance de certains dangers et aux mutations du monde du travail, elle développe une lecture globale, pluridisciplinaire et ouverte aux enjeux émergents.



Des métiers, des risques, des réponses

En santé travail, l'Anses intervient de l'évaluation à la réparation en passant par la prévention. Son expertise porte sur l'ensemble des risques professionnels et fournit des recommandations aux pouvoirs publics et, plus largement, aux acteurs tels que les services de santé au travail ou encore les organisations syndicales et patronales. Ses travaux nourrissent l'évolution des réglementations nationales (valeurs limites d'exposition professionnelle, procédés cancérogènes) et européennes (REACH, CLP), et accompagnent les stratégies de protection collective dans ce domaine.

L'expertise que l'Anses a publiée en 2024, sur la révision des tableaux de maladies professionnelles en France, en est une illustration structurante. Aujourd'hui, les maladies professionnelles sont sous-déclarées et sous-reconnues. Un certain nombre de tableaux existants sont obsolètes.

Le travail de l'Anses a vocation à rendre plus évidente et lisible la nécessité d'adapter les tableaux aux connaissances scientifiques et médicales actuelles. En analysant les modalités de diagnostic, les délais de prise en charge, les activités à risque, l'Agence a formulé des recommandations pour réviser les tableaux et faciliter, *in fine*, la reconnaissance et la réparation des pathologies liées au travail. Elle a également identifié une quarantaine de maladies ayant un lien avéré ou probable avec une exposition professionnelle, mais ne faisant aujourd'hui l'objet d'aucun tableau.

L'Agence se positionne aussi comme un relais sur les inquiétudes liées aux risques émergents. En se saisissant de nouveaux sujets ou en répondant aux sollicitations de la société civile, elle éclaire les enjeux de santé liés aux mutations du travail. Ses résultats peuvent ainsi nourrir l'évolution des pratiques et des dispositifs réglementaires.

En 2024, plusieurs avis ont permis de mieux caractériser ces expositions professionnelles, qu'elles soient anciennes ou récentes, liées à l'environnement, aux procédés de production ou aux modalités d'organisation du travail.

PENSER LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Plutôt que de raisonner par secteur ou statut (salarié, indépendant, etc.), l'Agence ancre ses expertises dans les situations concrètes de travail. Elle développe une vision à 360° sur l'ensemble des facteurs de risques – substances toxiques, conditions, organisation, santé mentale, etc. – pour examiner les effets des poly-expositions. Ce choix méthodologique implique une mobilisation collective, réunissant des compétences issues de disciplines complémentaires : sociologie, économie, médecine, droit ou encore psychologie.



Comprendre les déterminants des expositions, dans toute leur complexité, est fondamental pour identifier les meilleurs leviers de prévention. Cette approche intégrée permet de mieux prendre en compte ce que l'on appelle l'exposome professionnel. »

DES EXPOSITIONS
PERSISTANTES,
DES LEVIERS POUR
MIEUX PROTÉGER

En 2024, l'Agence a publié un avis sur les risques liés à la pollution du trafic routier pour les travailleurs exposés. Les effets de cette pollution restaient peu caractérisés pour les professionnels dont l'activité s'exerce à proximité des axes de circulation : chauffeurs, livreurs, éboueurs, balayeurs, agents de voirie... Trois profils d'exposition ont été définis : en extérieur, à l'intérieur d'un véhicule ou dans des situations mixtes.

Les résultats ont mis en évidence un niveau d'exposition plus élevé que celui de la population générale, en particulier dans les environnements clos, comme l'habitacle des véhicules, où les polluants peuvent s'accumuler. Trois substances sont particulièrement préoccupantes : le dioxyde d'azote, les particules fines et le carbone suie. Il a été démontré que les expositions prolongées augmentent les risques de pathologies respiratoires et cardiovasculaires.

L'Anses appelle à mieux intégrer ces risques dans les démarches de santé au travail, notamment en fixant ou en révisant les valeurs limites d'exposition professionnelle pour les polluants concernés. Elle invite aussi les employeurs à considérer ces expositions environnementales comme des composantes essentielles de leur évaluation des risques professionnels, au même titre que les contraintes physiques ou chimiques. « Cette étude met en lumière une réalité encore insuffisamment prise en compte : les expositions environnementales peuvent entraîner un risque professionnel lorsqu'elles sont liées à l'activité de travail et doivent pleinement entrer dans les démarches de prévention », conclut Henri Bastos.

Financer la recherche pour concevoir
des mesures de prévention adaptées

Le monde du travail évolue rapidement, avec des changements profonds en matière de risques professionnels, qu'ils soient physiques, organisationnels ou psychosociaux. Le **programme national de recherche en environnement santé travail (PNR EST)**, coordonné par l'Anses, finance chaque année des projets pour notamment mieux comprendre les liens entre conditions de travail et état de santé des travailleurs et, *in fine*, concevoir des mesures de prévention adaptées. Cinq projets sur la santé travail ont été financés par le PNR EST en 2024.

AU-DELÀ DES
SUBSTANCES, REPÉRER
LES PROCÉDÉS À RISQUE

D'autres contributions ont permis d'analyser les risques liés à certains procédés de travail. Une expertise spécifique a ainsi été menée sur les cancers professionnels. Certaines expositions ne relèvent pas d'une substance isolée, mais d'un procédé de travail dans son ensemble : une dimension encore peu prise en compte dans les évaluations réglementaires actuelles.

Pour y répondre, l'Anses a publié en 2024 une méthode d'identification des procédés cancérogènes, en s'appuyant sur les investigations du Centre international de recherche sur le cancer et d'autres institutions internationales. Cette approche vise à caractériser les dangers associés à un procédé, à préciser les organes cibles et à estimer le niveau de preuve du lien causal.

Trois procédés prioritaires ont déjà été expertisés : les travaux exposant aux cytotoxiques (utilisés dans certains traitements anticancéreux), les fumées de soudage et, plus récemment, les émissions issues de la friture. Pour chacun, l'Agence recommande leur inscription à la liste des procédés cancérogènes visés par le code du travail, sur la base de données établissant un risque avéré ou probable.

Repère

Reconnaître une maladie
professionnelle : comment
ça fonctionne ?

En France, cette reconnaissance repose sur des tableaux réglementaires définissant trois critères : la maladie, le délai de prise en charge, les activités susceptibles de l'avoir causée. Si les conditions sont remplies, le lien entre maladie et l'activité professionnelle est présumé. L'Anses formule des recommandations pour guider l'actualisation de ces tableaux.

Protéger les travailleurs
exposés aux émissions
de friture

Chaque jour, plus de 1,4 million de personnes travaillent dans la restauration ou l'agroalimentaire en France. L'Anses a alerté en 2024 sur les risques cancérogènes liés aux émissions de friture, en particulier lors des cuissons à haute température.

Ces émissions exposent les personnes à des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des particules fines et divers composés organiques volatils. L'analyse conforte leur caractère cancérogène probable, en particulier pour le cancer du poumon.

L'Agence a dressé une liste de quinze procédés supplémentaires à analyser, en priorisant ceux qui impliquent une exposition aux rayonnements solaires et ultraviolets, les activités exercées par les pompiers ou encore le travail de nuit.

L'objectif : approfondir les connaissances pour nourrir la réflexion réglementaire et prévenir des expositions encore trop peu reconnues. Ces travaux s'inscrivent dans une approche élargie de la santé au travail, qui prend en compte la diversité des expositions, les effets différés et la poly-exposition.



ANTICIPER LES RISQUES ÉMERGENTS

Les transformations du monde professionnel appellent une vigilance accrue sur de nouvelles formes d'exposition. L'Agence développe des analyses centrées sur l'organisation du travail elle-même, déterminant majeur de la santé. L'expertise à venir sur le secteur du nettoyage, marqué par la précarité, les horaires atypiques et les contraintes physiques, en est une illustration. Par ailleurs, les travaux intègrent de plus en plus l'impact des conditions d'exercice sur la santé mentale.

Son expertise de 2018 sur la prise en compte du réchauffement climatique au travail continue quant à elle d'être citée comme référence.

Santé au travail et santé mentale

- La santé mentale est identifiée comme un enjeu à part entière de santé au travail.
- L'Anses intègre cette dimension dans ses avis, en lien avec les conditions de travail, les organisations et les formes d'exposition.
- Un pas essentiel pour mieux comprendre les effets combinés et prévenir les risques émergents.

Cette évolution méthodologique s'appuie sur des approches collectives, fondées sur une écoute attentive de la société, en lien avec les services de santé au travail, représentants des travailleurs, associations... Une manière de faire émerger de nouveaux objets d'étude et de renforcer la prévention dans des domaines encore peu documentés. Ces échanges ont pu avoir lieu dans le cadre notamment du comité d'orientation thématique, qui réunit les parties prenantes en santé travail.



Livreurs de repas des plateformes numériques, un nouveau visage des risques professionnels

L'essor des plateformes numériques s'est accompagné de nouvelles formes d'organisation du travail, avec des questions sanitaires nouvelles pour les travailleurs, notamment les livreurs de repas. En 2025, l'Anses a publié une expertise spécifique sur cette population, analysant une structuration du travail singulière : algorithmique, urbaine, précaire.

Les spécificités de ce métier – statut d'indépendant, accès limité à la protection sociale – génèrent une forte incertitude économique. À cela s'ajoutent des cadences imposées par l'algorithme, une pression constante pour effectuer les livraisons et des conditions souvent éprouvantes : circulation dense, intempéries, isolement, faible reconnaissance sociale.

Ces facteurs ont des effets cumulés à court, moyen et long termes sur la santé physique comme mentale. L'Agence alerte sur les risques d'accidents, de troubles musculosquelettiques, de stress chronique et d'épuisement psychologique. En croisant les données issues de la littérature scientifique, les retours de terrain et les analyses sociologiques, elle dresse un tableau complet des risques et souligne l'urgence de mieux encadrer ces situations de travail.

Elle recommande notamment d'appliquer aux livreurs les règles de santé et sécurité prévues pour les salariés dans le code du travail, de collecter des données pour poursuivre la documentation des effets sur la santé et d'intégrer ces éléments à la transposition française de la directive européenne prise en 2024. « En analysant l'organisation du travail comme facteur de risque, cette expertise ouvre la voie à une évaluation plus large des déterminants de santé, adaptée aux réalités contemporaines du monde professionnel », souligne Henri Bastos.

En résumé

Face à la multiplicité des risques sur la santé physique et mentale des livreurs de repas des plateformes numériques, l'Anses recommande de rendre obligatoire l'application des dispositions réglementaires prévues pour les salariés en matière de santé et de sécurité et la collecte de données statistiques sur la santé de ces travailleurs.

L'expertise de l'Anses, garantie d'une évaluation robuste et indépendante

- Agronomie
- Médecine vétérinaire
- Biologie
- Physico-chimie
- Chimie
- Médecine humaine
- Toxicologie
- Écotoxicologie
- Épidémiologie
- Ergonomie
- Sciences humaines et sociales
- ...

Pluridisciplinaire

Collective

EXPERTISE

Contradictoire

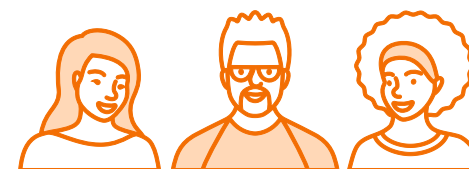
La diversité des points de vue est exprimée pour construire une conclusion.

Les éléments de preuve sont débattus à la lumière des connaissances scientifiques et des incertitudes associées.

Pour produire l'expertise, l'Anses met en œuvre des collectifs d'experts, constitués sur appels à candidatures publics. Chaque expert remplit une déclaration publique d'intérêts.

L'ANSES EST SAISIE D'UNE QUESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE

À la demande d'un acteur habilité ou de sa propre initiative



L'ANSES MOBILISE SES COLLECTIFS D'EXPERTS

Selon la question à instruire, l'Anses mobilise un ou plusieurs de ses comités d'experts spécialisés (CES). En appui aux CES, l'expertise est parfois confiée à un groupe de travail *ad hoc*.

- Plus de 800 experts français et étrangers
- 17 comités d'expert spécialisés (CES)
- Des groupes d'expertise collective d'urgence (GECU)
- Des groupes de travail thématiques (GT)

Les experts s'appuient sur les données scientifiques disponibles et des auditions de parties prenantes

De quelques jours à plusieurs années de travail



QUI PRODUISENT DES RAPPORTS SCIENTIFIQUES

L'Anses coordonne les travaux selon la norme NF X50-110.



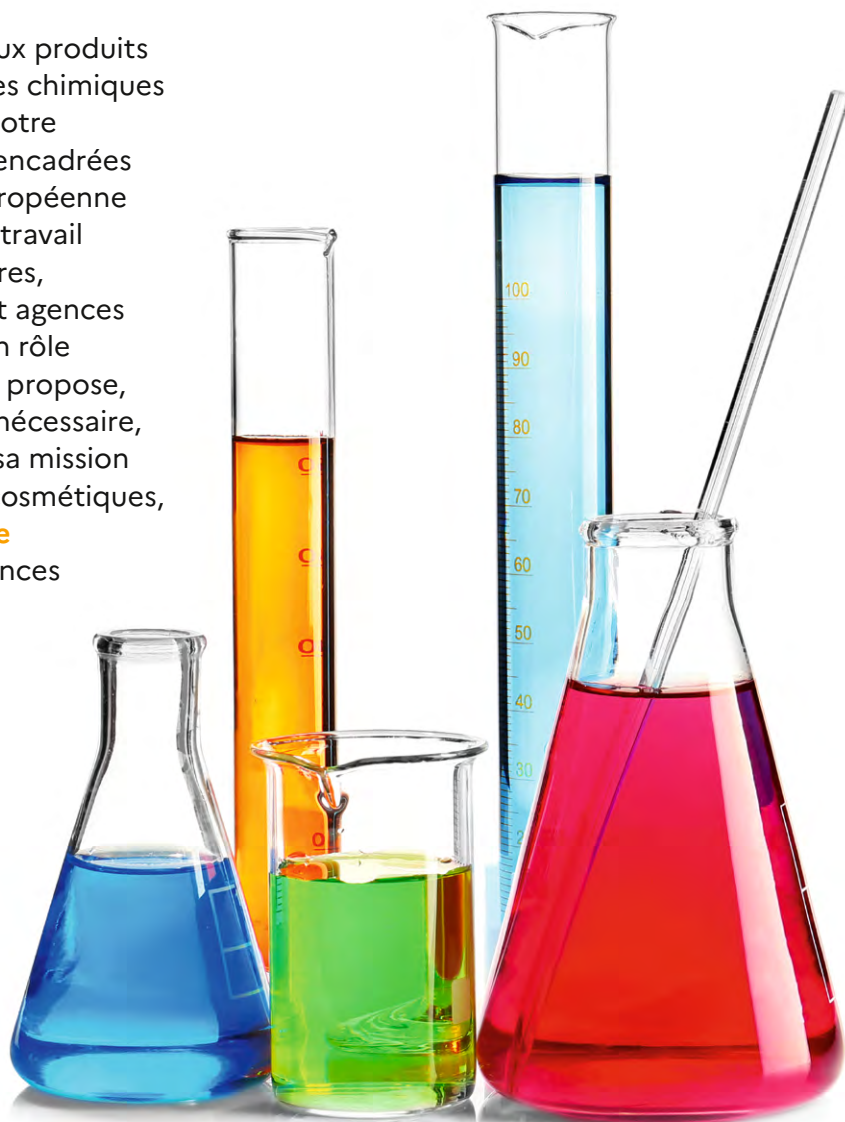
SUR LA BASE DESQUELS L'ANSES FORMULE UN AVIS ET DES RECOMMANDATIONS

Les avis et rapports sont rendus publics sur anses.fr.

Pouvoirs publics
Communauté scientifique
Professionnels
Citoyens

ORIENTER L'ENCADREMENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES

Présentes dans de nombreux produits du quotidien, les substances chimiques sont omniprésentes dans notre environnement. Elles sont encadrées par une réglementation européenne qui implique un important travail collectif entre États membres, institutions européennes et agences sanitaires. L'Anses y joue un rôle particulièrement actif : elle propose, évalue et, lorsque cela est nécessaire, porte une alerte. En 2024, sa mission a été élargie aux produits cosmétiques, renforçant sa vision globale des expositions aux substances chimiques.



Porter l'impulsion française à l'échelle européenne

Protéger la santé et l'environnement nécessite un encadrement rigoureux des substances chimiques. L'usage de ces dernières fait l'objet d'un système réglementaire européen complexe, dont les deux piliers sont REACH, qui encadre la mise sur le marché des substances, et CLP, qui définit les règles de classification des dangers, d'étiquetage et d'emballage. D'autres règlements, dits sectoriels, s'appliquent selon les usages, par exemple pour les produits phytopharmaceutiques, les médicaments humains et vétérinaires, les biocides ou les cosmétiques. L'ensemble du système réglementaire s'efforce de concilier activités économiques et sécurité sanitaire humaine et environnementale.

Dans ce système à deux niveaux, l'Union européenne fixe les règles. Aux États membres revient la responsabilité de les appliquer et de contribuer à leur évolution. En France, l'Anses évalue les risques et les dangers, propose des mesures de gestion, alimente les consultations et porte des propositions de classification ou de restriction à l'échelle de l'Union européenne. Cette expertise repose sur un dialogue étroit avec les ministères concernés – tout particulièrement la direction générale de la Prévention des risques et la direction générale du Travail – et avec l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Sa connaissance transversale des expositions via l'alimentation, l'air, l'eau, les produits de consommation ou les milieux professionnels, place l'Anses comme interlocuteur de référence dès lors qu'il faut éclairer les choix publics et accompagner

Les principales procédures européennes contribuant à l'encadrement des substances chimiques

• ÉVALUATION (règlement REACH)

Expertise contradictoire publique des dossiers déposés par les acteurs économiques en vue de caractériser les formes de toxicités des substances.

• RMOA (Regulatory Management Option Analysis)

Analyse suivant l'évaluation pour proposer la meilleure option de gestion : classification, restriction, identification comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC), etc.

• CLASSIFICATION (règlement CLP)

Signalement des dangers d'une substance (ex. : cancérigène, reprotoxique, perturbateur endocrinien). Entraîne l'apposition de mentions d'avertissement sur les produits.

• RESTRICTION (règlement REACH)

Limite de certaines substances, voire interdiction, dans des usages spécifiques, même si elles ne sont pas soumises à autorisation (ex. : microplastiques dans les cosmétiques).

• AUTORISATION (règlement REACH)

Mécanisme obligatoire pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC). L'entreprise doit prouver que les risques sont maîtrisés ou que les bénéfices socio-économiques sont supérieurs aux risques dans la période précédant sa substitution.

la mise en œuvre de stratégies nationales, comme celle dédiée aux perturbateurs endocriniens.

Depuis 2024, ses missions de vigilance et d'évaluation des risques sont élargies aux produits cosmétiques et de tatouage. Un transfert de compétences qui vient consolider une chaîne d'évaluation cohérente, du repérage des signaux à l'évaluation, jusqu'à la proposition de mesures réglementaires pour l'ensemble des substances, quel que soit leur usage.

« Le cadre européen fixe un socle réglementaire commun tout en laissant une marge d'initiative aux États membres. Lorsqu'une substance soulève des préoccupations, un pays peut engager son évaluation en l'inscrivant au plan d'action communautaire. Pour ce faire, les ministères français s'appuient sur l'Anses », souligne Matthieu Schuler, directeur général délégué du pôle Sciences pour l'expertise.

IDENTIFIER LES DANGERS
POUR MIEUX PROTÉGER
LES PROFESSIONNELS
ET LES CONSOMMATEURS

L'Anses agit en amont de la décision réglementaire visant à encadrer les substances les plus préoccupantes. En 2024 et début 2025, elle a élaboré trois propositions de classification au titre du règlement CLP, pour le résorcinol, le galaxolide et le cannabidiol (CBD).

Le résorcinol, présent dans les cosmétiques, les colles ou encore certains médicaments, pourrait être classé comme perturbateur endocrinien pour la santé humaine. L'Anses, à l'origine de cette proposition publiée en février 2025, avait démontré ses effets délétères sur la thyroïde. L'introduction récente de cette classe de danger dans le règlement CLP fournit l'outil pour rendre visible un tel classement.

De même, l'Agence a proposé en mars 2025 un classement reprotoxique pour le galaxolide – un musc synthétique largement utilisé – et pour le CBD, substance en plein essor dans de nombreux domaines d'usage.

Ces trois dossiers ont été mis en consultation publique par l'ECHA, afin que les parties prenantes puissent apporter des compléments scientifiques. À l'issue de cette étape, les comités d'experts de l'ECHA rendront leur avis, ce qui ouvrira la voie à une mise à jour de leur classification. Les professionnels et consommateurs disposeront ainsi d'une information sur les dangers intrinsèques à ces substances.

« Ces travaux dans le cadre du règlement CLP ont permis de documenter les effets suspectés, comme l'impact du galaxolide sur la fertilité ou du cannabidiol sur la descendance, en l'absence même de dossiers enregistrés au titre du règlement REACH, comme ce fut le cas pour le CBD », explique Matthieu Schuler.



Matthieu Schuler
Directeur général
délégué du pôle Sciences
pour l'expertise

En 2024, l'Anses a poursuivi ses travaux sur le lithium et ses sels : elle a proposé une classification du lithium comme reprotoxique, en cours d'étude au niveau européen. Elle a mené l'analyse de RMOA qui découle de ce résultat. Cette analyse, mise en consultation par le ministère chargé de l'écologie, envisage des mesures complémentaires telles que l'évaluation des risques pour les travailleurs, la population et l'environnement liés à l'activité d'extraction du lithium ou des zones de rétention d'eau près des zones de stockage de batteries au lithium en cas de feu ou d'explosion.

Éclairer la maîtrise des risques, c'est aussi fixer des repères scientifiques qui fournissent à tous les acteurs des repères utiles. En 2024, l'Anses a actualisé les méthodes de calcul des valeurs sanitaires de référence (VSR). Ces dernières sont utilisées pour déterminer des limites de concentration dans l'air, l'eau ou les aliments. Cette harmonisation méthodologique, déclinée dans plusieurs domaines, améliore la cohérence et la robustesse des repères établis.

En application pratique, l'Agence a élaboré de nouvelles valeurs seuils pour le benzène, substance cancérigène omniprésente dans l'air intérieur et les environnements professionnels. Elle a aussi produit, ce qui constitue une « première », des valeurs toxicologiques de référence (VTR) pour les particules fines dans l'air ambiant (PM2.5),

L'évaluation des risques
chimiques devient
plus intégrée, plus
réactive, plus ouverte.
Nous construisons des
approches transversales
qui permettent à la fois
d'anticiper les usages,
d'évaluer les dangers
et de définir des seuils
pertinents, dans un souci
constant de cohérence
scientifique.»

dont le carbone suie, en s'appuyant sur des données épidémiologiques. Saisie par les ministères, elle mène un travail d'ampleur sur les PFAS. En 2025, ses premiers travaux clés ont abouti visant à documenter la contamination, prioriser les évaluations des substances les plus présentes dans l'environnement ainsi que des valeurs toxicologiques de références pour au moins deux d'entre eux.

INNOVER POUR MIEUX
ANTICIPER LES RISQUES

L'Anses contribue activement à l'effort de modernisation des approches scientifiques. Elle participe notamment, dans le cadre du partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (voir ci-contre Repère), au développement de nouvelles approches méthodologiques (NAM) permettant d'envisager un moindre recours aux tests sur animaux ou de mieux cerner certains dangers complexes. Ces approches se fondent sur des modélisations informatiques (*in silico*), cultures cellulaires (*in vitro*), identification de mécanismes d'action moléculaires.

Enfin, l'Anses promeut l'évolution à l'échelle européenne « One substance, one assessment¹ » qui vise à simplifier et éviter d'évaluer plusieurs fois une substance selon différentes réglementations.

1. One substance, une évaluation.

En 2024 et 2025, elle s'est attachée à appliquer cette approche à deux substances emblématiques : le CBD et le BHA, un antioxydant potentiellement perturbateur endocrinien, également utilisé comme additif alimentaire et dans des produits de soin. Ces travaux partagés renforcent l'harmonisation des décisions réglementaires.

Repère **PARC, une ambition européenne au service de la santé** – Coordonné par l'Anses, le partenariat européen PARC mobilise plus de 200 organismes de 29 pays pour faire évoluer l'évaluation des risques chimiques. Financé à parts égales par l'Union européenne et les États membres, il vise à développer de nouvelles méthodes, renforcer la surveillance et mieux anticiper les risques émergents.

Les missions
de l'Anses s'étendent
aux cosmétiques

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Anses est en charge des missions de vigilance et d'expertise relatives aux produits cosmétiques et de tatouage, auparavant exercées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

L'Anses consolide ainsi son expertise pour mieux appréhender les risques chimiques. Elle peut désormais évaluer les risques liés à l'usage de certains ingrédients dans les cosmétiques, produire des repères pour guider les mesures de gestion et accompagner les autorités. Elle pilote aussi les dispositifs de cosmétovigilance et de tatouvigilance visant à repérer et analyser les effets indésirables signalés.

Dès cette première année, deux sujets ont illustré la plus-value de cette nouvelle mission. Sur les produits de protection solaire, l'Agence a élaboré une note en appui à la révision de la recommandation européenne sur les allégations de sécurité et d'efficacité des produits de protection solaire, formulée en 2006 aux industriels.

L'Anses incite à rendre la recommandation plus claire et plus contraignante. Objectifs : mieux informer les consommateurs, clarifier les allégations d'efficacité, simplifier les étiquetages et interdire les revendications inadaptées pour les enfants. À titre d'exemple, elle a également confirmé les risques associés à l'acide glyoxylique utilisé dans des produits de lissage capillaire. Après un signalement d'insuffisance rénale aiguë, l'Agence a analysé les données toxicologiques disponibles et recommandé de réviser les conditions d'emploi de cette substance dans les produits de soin capillaire, pouvant aller jusqu'à son interdiction.

Ces travaux s'inscrivent dans les discussions en cours à l'échelle européenne, qu'il s'agisse de la révision du règlement cosmétique ou de l'actualisation des recommandations aux fabricants. L'Anses y contribue activement en portant ses propositions au sein de groupes d'experts organisés au niveau européen.

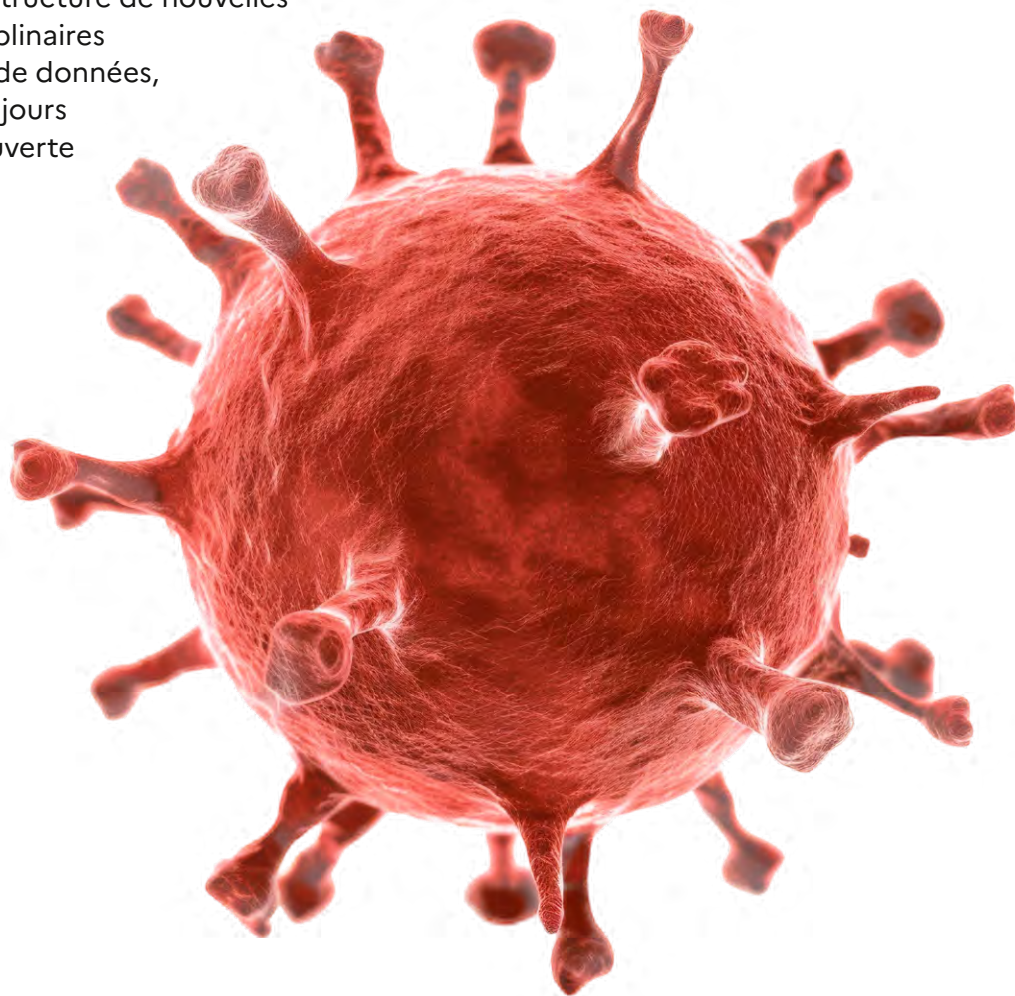


Céline Druet
Directrice adjointe
de l'évaluation
des risques

Cette mission renforce la capacité de l'Agence à articuler l'ensemble des dispositifs réglementaires. Elle permet aussi d'évaluer plus tôt les signaux faibles et d'assurer une cohérence globale des repères sanitaires pour tous les usages des substances chimiques.»

ÉLARGIR NOTRE VISION DES RISQUES

Préparer l'avenir, c'est aussi repenser la manière dont nous évaluons les risques. Pour mieux répondre aux défis sanitaires et environnementaux de demain, l'Anses fait évoluer ses méthodes et ses partenariats. En 2024 et début 2025, l'Agence a renforcé ses outils d'analyse, structuré de nouvelles approches interdisciplinaires et élargi ses sources de données, pour une analyse toujours plus précise, agile, ouverte et pertinente.



Changer d'échelle, changer d'angle : réinventer l'expertise pour affronter la complexité



Matthieu Schuler
Directeur général
délégué du pôle Sciences
pour l'expertise

Pour être justes, les évaluations doivent sortir des silos scientifiques. Toxicologues, épidémiologistes, biologistes, vétérinaires, médecins, ergonomes, sociologues... ont tous un rôle à jouer dans la connaissance et la maîtrise des risques. La complexité des expositions nous impose d'élargir nos regards et nos méthodes.»

Évaluer un risque, c'est d'abord une manière de regarder le monde. Longtemps centrées sur des impacts bien identifiés sur l'Homme, l'animal ou l'environnement, les expertises sanitaires évoluent. L'approche globale des risques, déclinée au travers du concept One Health, ainsi que la notion d'exposome s'imposent désormais comme des fils conducteurs de l'évaluation.

« Les travaux menés sur les gripes aviaires et porcine illustrent cette évolution : au-delà de la dimension virologique, l'Agence s'appuie sur une pluralité d'indicateurs – climatiques, écologiques, sanitaires – pour anticiper tous les risques. C'est en combinant les angles d'analyse que l'on évite de sous-estimer un impact majeur », explique Matthieu Schuler.

Le changement climatique, la globalisation des pollutions et maladies, la multiplication des signaux faibles imposent de croiser les disciplines, d'interroger les méthodologies et de s'ouvrir à d'autres déterminants. L'Anses a engagé ce mouvement depuis plusieurs années. Il s'est amplifié en 2024, avec la volonté d'adapter en profondeur l'évaluation des risques pour qu'elle reste un outil utile à la décision publique. Le conseil scientifique, devenu international en 2023, accompagne la mise en œuvre de cette vision décloisonnée.

En 2024, il a contribué à l'élargissement du socle scientifique mobilisé et à la structuration d'échanges de bonnes pratiques avec les homologues étrangers de l'Anses.

L'Anses s'appuie aussi sur des coopérations fortes, comme celle nouée avec Santé publique France. Les liens entre les deux agences sont anciens et organisés autour de complémentarités : observation des populations humaines pour l'une, analyse des facteurs de risque pour l'autre. Sur les zoonoses, les centres nationaux de référence coordonnés par Santé publique France collaborent avec les laboratoires nationaux de référence de l'Anses.

La nouvelle convention signée fin 2024 ancre cette collaboration dans un cadre plus large et plus systématique. Elle se concrétise notamment par l'enquête Albane, conçue et menée conjointement. Le premier cycle de cette enquête, lancé en juin 2025, et les prochains documenteront l'état de santé de la population, ses expositions aux polluants, son alimentation, ses habitudes de vie. En combinant données de biosurveillance, indicateurs de santé et de comportements, Albane permettra de mieux comprendre les déterminants croisés des maladies chroniques et d'orienter les politiques de prévention.

STRUCTURER,
CONNECTER
ET DONNER DU SENS
AUX DONNÉES

Expertiser un risque, c'est d'abord organiser les connaissances. L'Anses mobilise, structure et analyse des informations issues de la recherche mondiale, de ses laboratoires, des dispositifs de vigilance, du terrain. Elle croise des sources hétérogènes, identifie les manques et incertitudes, les interprète à la lumière d'une pesée des preuves disponibles et construit, à partir de là, des recommandations pour l'action.

Outre le soutien à la recherche, l'Anses se mobilise pour mieux exploiter les données disponibles. Dans un contexte de contaminations multiples, de polyexpositions et de crises globales, les capacités à compléter et structurer l'information deviennent centrales.

En 2024, l'Anses a formalisé une stratégie data pour l'ensemble de ses métiers. Elle intègre les enjeux d'intelligence artificielle, de gouvernance, d'accessibilité et de qualité. Cette dynamique s'élargit en 2025 avec l'investissement de l'agence dans la coordination du Green Data for Health, action majeure du Plan national santé environnement 4. Cette plateforme soutenue par plusieurs ministères vise à mieux connecter les données environnementales et sanitaires, pour clarifier l'origine de certaines maladies chroniques, documenter l'exposome, mieux anticiper les polyexpositions, accélérer la production de savoirs.

L'Anses met en œuvre une approche ouverte, fondée sur la mutualisation des ressources et l'implication d'un large réseau d'acteurs publics. À plus long terme, l'intégration des données de santé animale ou végétale fait partie des pistes à explorer.

L'exemple des PFAS, substances persistantes et ubiquistes, illustre le potentiel de ce type d'approche. L'évaluation de leurs effets repose à ce jour sur des études longues, mobilisant des recherches toxicologiques, épidémiologiques, environnementales. « *Mieux structurer les données massives mesurées sur le terrain permettrait de détecter ou d'estimer plus précocement des effets sanitaires à l'échelle d'un territoire et d'appuyer la réponse publique* », indique Matthieu Schuler.

Ce besoin de données utiles, précises et accessibles s'exprime aussi dans les dispositifs de vigilance. Ce manque de données amoindrit leur capacité à détecter l'origine de certains signaux. L'étude PestiRiv, menée avec Santé publique France, illustre les efforts entrepris pour objectiver les expositions aux pesticides en zone viticole, en combinant analyses biologiques, informations environnementales, questionnaires et éléments contextuels. Les résultats seront publiés à l'automne 2025.



Brice Laurent
Directeur Sciences
sociales, économie
et société

UNE EXPERTISE
PLUS JUSTE, ANCRÉE
DANS LES RÉALITÉS
SOCIALES

L'Anses travaille à prendre en compte les déterminants humains, sociaux et économiques pour la conduite des évaluations de risques. Certaines expertises contiennent un volet d'analyse socio-économique, pour comprendre les contextes et les éventuelles controverses, identifier les déterminants socio-économiques et analyser les opportunités d'action.

En 2024 ont été produits les premiers référentiels à destination des collectifs d'experts pour encadrer l'analyse socio-économique, par exemple en fournissant des repères méthodologiques pour l'évaluation économique du fardeau sanitaire, l'analyse des options d'action ou encore l'étude des controverses.

Ces travaux permettent de produire une expertise plus complète, scientifiquement rigoureuse et consciente des enjeux socio-économiques, comme les coûts économiques des maladies, les dynamiques territoriales ou les tensions sur le système de santé.

Le dialogue est essentiel pour l'expertise : il apporte d'autres repères, contextualise les savoirs, éclaire les controverses et permet d'ancrer les évaluations dans les réalités du terrain. »

Quand l'analyse
socio-économique
éclaire la **gestion**
des épidémies

En 2024, face au risque croissant d'épidémies liées au moustique tigre dans l'Hexagone, l'Anses a mené une expertise sur les arboviroses, comme la dengue, le chikungunya ou le Zika, à la demande du ministère chargé de la Santé. L'évaluation intègre dès sa conception des dimensions sanitaires, sociales et économiques, dans une approche interdisciplinaire. L'objectif : mieux anticiper les impacts systémiques d'une épidémie, de la tension sur les soins à l'aggravation des inégalités de santé.

L'analyse s'appuie sur des données de terrain, notamment les retours d'expérience des agences régionales de santé, mobilise des méthodes issues de l'économie de la santé et propose une analyse qualitative des enjeux. Il s'agit d'anticiper toutes les tensions possibles : saturation des dispositifs de surveillance et de lutte, pression sur le système de santé, impact sur le tourisme, aggravation des inégalités d'accès à la prévention.

Le témoignage des outre-mer, confrontés plus précocement à ce type de crise, a enrichi les travaux et apporte une expérience sur laquelle s'appuyer pour anticiper des crises futures dans l'Hexagone.

« L'analyse socio-économique permet d'élargir l'évaluation des risques : mieux comprendre les déterminants de l'exposition, mais aussi éclairer les choix de gestion et contribuer au débat public », explique Brice Laurent, directeur de la direction Sciences sociales, économie et société.

Cette expertise marque un tournant : au-delà de l'analyse scientifique des risques sanitaires, elle intègre pleinement la compréhension de leurs effets systémiques. En éclairant les conséquences sanitaires, sociales et économiques d'une possible épidémie, elle illustre l'intérêt d'aller vers une évaluation plus globale, mieux armée pour éclairer l'action publique dans un monde en transformation.

ÉCOUTER, ASSOCIER,
DÉBATTRE : LA SOCIÉTÉ
COMME PARTENAIRE

Depuis sa création, l'Anses organise le dialogue avec les parties prenantes – associations, syndicats, professionnels – pour enrichir ses travaux et mieux répondre aux attentes de la société.

En 2024, elle a établi un bilan et des recommandations pour faire évoluer ses pratiques en matière d'ouverture à la société, à l'occasion des quinze ans de la charte fondatrice signée avec les autres établissements publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux. Cette démarche vise à structurer l'échange dans les processus d'évaluation, à prendre en compte d'autres formes de savoirs et à faire progresser la qualité du débat public sur les enjeux sanitaires.

À l'Anses, le dialogue prend plusieurs formes : comités dédiés (biotechnologies, radiofréquences, nanomatériaux), interactions structurées au cours des travaux d'évaluation des risques, mais aussi soutien à des projets de recherche participative. En santé environnementale, les dispositifs comme Citique, Signalement moustique ou Tiquojardin permettent aux citoyens de contribuer à la production de données sur les insectes vecteurs.

En 2024, l'Agence a également renforcé les passerelles entre parties prenantes et chercheurs, à travers des ateliers de coconstruction de priorités scientifiques. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans l'évolution de l'expertise portée par l'Anses : plus ouverte, plus lisible, déontologiquement aussi stricte et adaptée aux enjeux actuels.



INVESTIR LES ENJEUX DU QUOTIDIEN ET DE DEMAIN

En tant qu'agence de toutes les santés – humaine, animale, végétale, environnementale –, l'Anses intègre désormais dans ses activités comme dans son fonctionnement interne les **grands enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux**.



Pour mieux comprendre et anticiper les risques sanitaires dans un contexte de pression anthropique et climatique croissante, l'Agence adopte une approche globale des risques dans ses travaux de recherche et d'expertise. La dimension One Health, la notion d'exposome, l'analyse et le croisement de données massives, ainsi que les impacts du dérèglement climatique constituent ainsi des axes structurants de nombreux de ses projets et partenariats.

En 2024, l'Anses a ainsi poursuivi et amplifié ces transformations, notamment en matière de prise en compte du dérèglement climatique et ses conséquences. Elle a déployé une animation transversale et construit une feuille de route pour inclure davantage ces enjeux dans l'ensemble de ses activités scientifiques.

La gouvernance et la stratégie en matière de données constituent un objectif spécifique du contrat d'objectifs et performances (COP) de l'Agence. En 2024, la définition d'une stratégie intégrée, soutenue par l'arrivée d'un Data Manager Officer, a été lancée, pour traiter à la fois des données générées par les activités de l'Agence (dans le cadre de ses plateformes, de ses observatoires, de ses études), du besoin d'accès à des données pour l'expertise, ou de la fouille de données dans le cadre de ses travaux de vigilance.



Antonio Sequeira
Chef de projet Données

Nous avons souhaité construire cette politique data dans une approche collaborative, avec le souci de représenter la diversité des métiers de la donnée de l'Agence. Cette politique est issue d'une dynamique interne, qui se poursuit aujourd'hui avec la construction de la future feuille de route qui détaillera des actions concrètes et prioritaires pour l'Anses pour les prochaines années.»

Faire des données un levier d'action et d'impact

L'Anses s'est dotée, fin 2024, d'une politique ambitieuse sur les données, les algorithmes et les codes sources, qui s'inscrit au cœur des priorités stratégiques de l'Agence: mobiliser la donnée comme levier d'action, d'innovation et de prévention.

Dans un paysage où les expositions multiples impactent durablement la santé humaine, animale et végétale, disposer de données interoperables, fiables et partagées devient indispensable. Avec cette politique, l'Anses affirme son ambition de devenir un acteur majeur de l'organisation des données sanitaires et environnementales, en France comme à l'échelle européenne, en lien avec les hubs nationaux tels que le *Health Data Hub* ou encore le *Green Data for Health*, qu'elle héberge désormais, ou encore dans le cadre fourni par les initiatives partenariales structurantes en la matière, auxquelles elle contribue de façon active.

Cinq grandes priorités: bâtir un cadre de gestion sécurisé et éthique, faciliter l'ouverture et la réutilisation des données, intégrer les innovations technologiques notamment en intelligence artificielle, développer une culture partagée de la donnée et structurer la participation de l'Anses dans les écosystèmes nationaux et européens.

La feuille de route en cours de finalisation intégrera la création d'un catalogue centralisé de l'ensemble des sources de données gérées par l'Anses, le déploiement d'une boîte à outils pour la science ouverte, la mise en place d'un programme d'acculturation aux enjeux, l'animation d'une communauté d'acteurs de la donnée et l'élaboration d'une doctrine sur l'usage de l'intelligence artificielle alignée sur les missions de l'Agence.

Sur le plan interne, la démarche de développement durable, initiée dès la création de l'Anses, se renforce progressivement. Visant à minimiser l'empreinte écologique des activités de l'Agence et à augmenter l'impact social positif de son organisation, cette démarche s'articule autour de trois axes : l'éco-responsabilité, la responsabilité sociale interne et la responsabilité sociétale de l'Agence.

En 2024, des actions concrètes ont été mises en œuvre pour promouvoir des pratiques écoresponsables et favoriser un environnement professionnel durable et inclusif:

- **AVRIL** Lancement d'une formation en ligne au dérèglement climatique et au développement durable pour tous les agents. Cet e-learning est accompagné d'une exposition itinérante sur les 16 sites de l'Agence ;
- **JUILLET** Accueil de la flamme olympique le 21 juillet sur le campus de Maisons-Alfort. L'occasion pour l'Agence de rappeler ses messages en faveur de la lutte contre la sédentarité ;
- **OCTOBRE** Création d'un réseau de correspondants pour l'impact écologique, 20 agents qui animent et coordonnent localement le plan d'actions écoresponsables en lien avec la démarche nationale de développement durable.

Au quotidien, les réglementations et actions de promotion de la mobilité durable, la préservation de la biodiversité, les économies d'énergie et la réduction des déchets sont également relayées. Par ailleurs, les unités des laboratoires de l'Anses peuvent mobiliser des outils pour structurer leurs propres initiatives, telles « Labos 1point5 » pour l'atténuation du dérèglement climatique.

En 2024, l'Anses a poursuivi ses efforts pour recruter et accompagner dans leurs fonctions les agents en situation de handicap, et pour favoriser un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Elle a par ailleurs inscrit la prévention des discriminations et la lutte contre le harcèlement parmi ses priorités en matière de qualité de vie au travail.

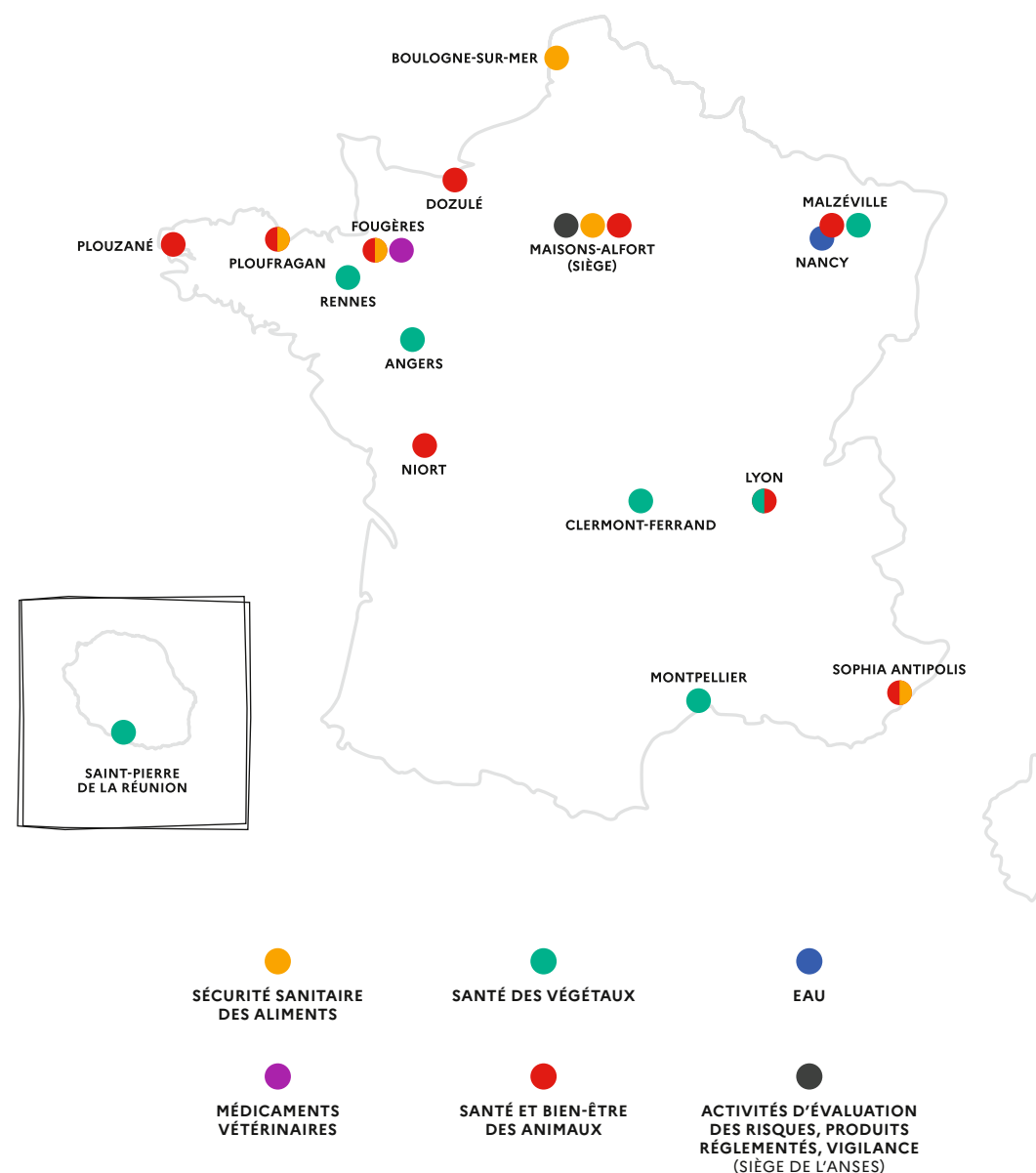
Les Jeux paralympiques de Paris ont permis de mettre l'accent sur les enjeux relatifs aux handicaps, avec notamment l'organisation le 19 septembre d'une journée « handisport » organisée sur le campus de Maisons-Alfort, en partenariat avec l'École vétérinaire d'Alfort et l'Office national des forêts.

**57 agents
se sont déclarés
travailleurs handicapés
en 2024**

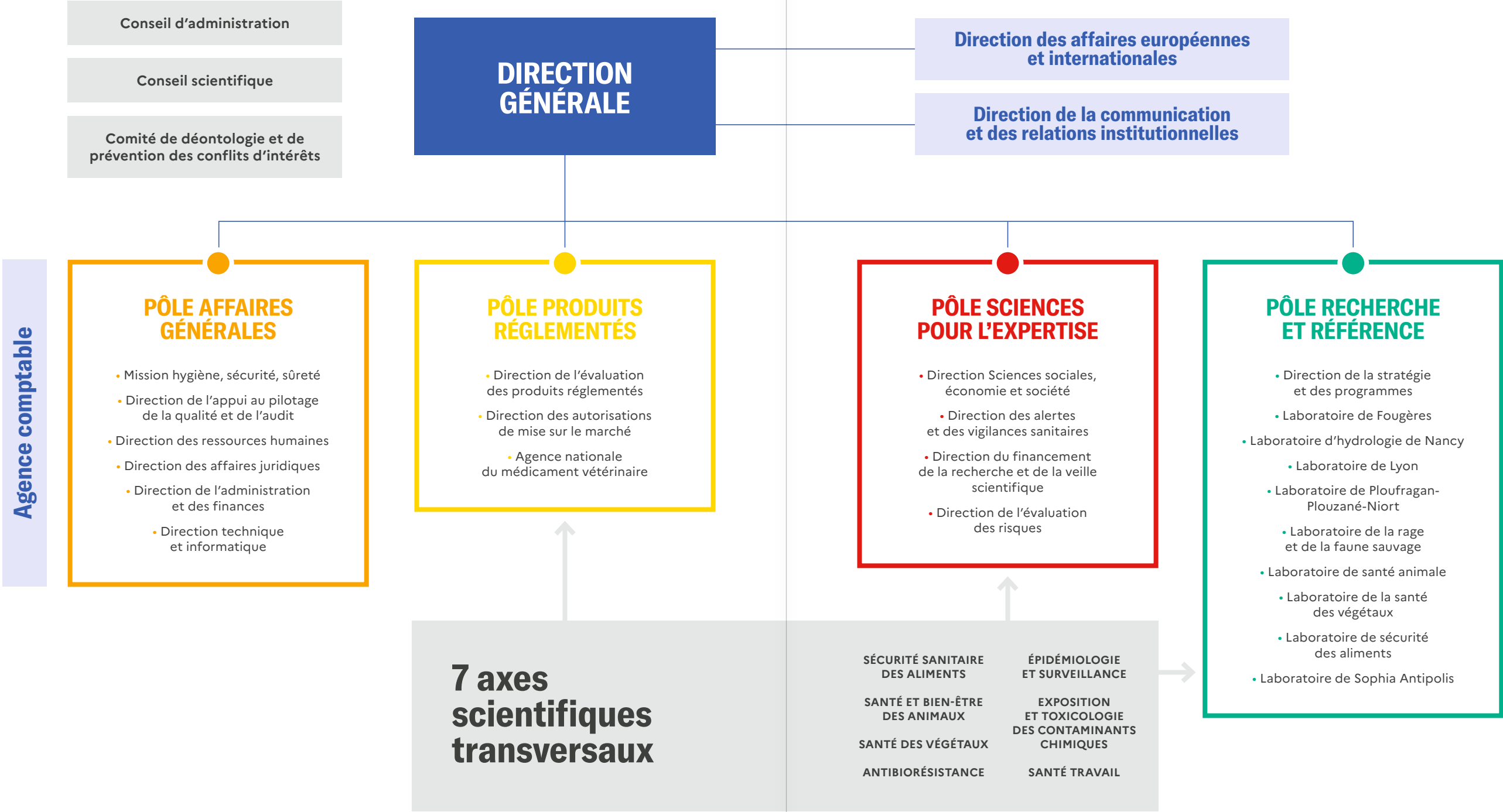


100 %
des agents ont
bénéficié d'au moins
une formation
en 2024

Notre organisation territoriale



Organigramme de l'Anses



Liste des avis et rapports publiés en 2024

JANVIER

- Avis relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché, au titre du Règlement (CE) n°1829/2003, du soja génétiquement modifié MON94313 développé pour être tolérant à des substances herbicides (glufosinate-ammonium, dicamba, 2,4-D et mésotrione), pour l'importation, la transformation et l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° EFSA-GMO-NL-2022-176).

- Avis relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché, au titre du Règlement (CE) n°1829/2003, du maïs génétiquement modifié DAS1131 développé pour être tolérant au glyphosate et pour être résistant à certains lépidoptères, pour l'importation, la transformation ainsi que l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° GMFF-2021-1530).

- Avis relatif à l'évaluation d'une préparation pour cake salé, exempt de gliadine, présentée comme une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des personnes de plus de 3 ans atteintes de maladies héréditaires du métabolisme des acides aminés nécessitant un régime à teneur réduite en protéines.

- Avis relatif à l'évaluation d'un substitut de pâtes à la sauce provençale, exempt de gliadine, présentée comme une denrée

alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des personnes de plus de 3 ans atteintes de maladies héréditaires du métabolisme des acides aminés nécessitant un régime à teneur réduite en protéines.

- Avis relatif à une demande d'évaluation d'un produit présenté comme une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des nourrissons nés prématurément ou aux nourrissons de faible poids de naissance pour compléter la consommation de lait féminin.

- Avis révisé et rapport relatif à une analyse des risques sanitaires liés à l'exposition aux chenilles émettrices de poils urticants et élaboration de recommandations de gestion.

- Avis relatif au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite desphényl-chloridazone dans les eaux destinées à la consommation humaine.

- Avis relatif au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite méthyl-desphényl-chloridazone dans les eaux destinées à la consommation humaine.

- Note d'appui scientifique et technique relative à la demande de commentaires sur le rapport annuel (2022) de surveillance environnementale de la culture du maïs génétiquement modifié MON810 en Espagne et au Portugal.

- Note d'appui scientifique et technique relative à la gestion du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*), suite à sa détection sur l'île de La Réunion en juillet 2022 – Réponse à la question concernant la prévention du petit coléoptère des ruches.

- Note d'appui scientifique et technique relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché du complément alimentaire « Physiomance Fer Magnésium ».

- Avis et rapport relatifs à l'évaluation de la stratégie de lutte anti-vectorielle (LAV) à La Réunion.

FÉVRIER

- Avis relatif à un document d'appui aux lignes directrices de l'arrêté du 7 mars 2011 relatives à l'évaluation de l'efficacité antimicrobienne des auxiliaires technologiques utilisés comme agents de décontamination des denrées d'origine végétale.

- Avis relatif à l'évaluation des substances inscrites au programme de travail 2021 de l'Agence dans le cadre de la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2) : Mélamine (n° CAS108-78-1).

- Avis relatif à l'état des connaissances sur l'influence du travail à distance sur la santé des travailleurs.

- Note d'appui scientifique et technique relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché du complément alimentaire « D-Dyn 3000 UI ».

- Avis révisé relatif à l'évaluation des substances inscrites au programme de travail 2022-2023 de l'Agence dans le cadre de l'évaluation des substances sous REACH : 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran (n° CE 214-946-9 ; n° CAS 1222-05-5).

MARS

- Avis relatif à l'identification en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC) du Triphényl phosphate (TPP) pour son caractère de perturbateur endocrinien pour les espèces de l'environnement.

- Avis et rapport relatifs aux méthodes d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux et des enjeux socio-économiques associés aux plantes obtenues au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques (NTG).

- Avis révisé relatif à la mise à jour d'une fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments, relative à *Aspergillus flavus* et autres moisissures productrices d'aflatoxines.

- Avis relatif à une demande d'évaluation de 4 substances naturelles à usage biostimulant : le saule, la prêle des champs, l'huile essentielle de menthe des champs et la léonardite.

- Note d'appui scientifique et technique relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché du complément alimentaire « Supradyn énergie, gommées ».

- Avis relatif à la priorisation des lieux fréquentés par les cas importés d'arbovirose pour la réalisation des prospections entomologiques et des actions de lutte anti-vectorielle.

- Avis relatif à la fièvre hémorragique de Crimée-Congo.

- Avis relatif à l'analyse des options de gestion réglementaires de l'octocrylène (CAS n° 6197-30-4) dans le cadre de la réglementation REACH.

- Rapport relatif au bilan et évolution de l'utilisation des ingrédients sucrants ou vecteurs de goût sucré dans les produits transformés – Étude transversale Oqali.

- Rapport relatif aux boissons rafraîchissantes sans alcool – Évolution de l'offre et de la qualité nutritionnelle entre 2010, 2013 et 2019 – Étude sectorielle Oqali.

- Avis et rapport relatifs à l'expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel – Évaluation des effets sur la santé et des méthodes de mesure des niveaux d'exposition sur le lieu de travail pour le protoxyde d'azote (CAS n° 10024-97-2).

- Note d'appui scientifique et technique relative au recensement de valeurs de référence (VR) pour l'eau de boisson existantes pour les 20 PFAS listés dans la directive 2020/2184.

- Avis et rapport relatifs à une demande d'évaluation du risque simplifiée (ERS) lié à l'introduction de *Bactrocera dorsalis* pour la France métropolitaine.

AVRIL

- Avis révisé relatif à une demande de modification de la partie B de l'annexe du règlement (UE) 2020/354 de la Commission du 4 mars 2020 établissant une liste de destinations des aliments pour animaux visant des objectifs nutritionnels particuliers, concernant l'objectif nutritionnel particulier « stabilisation de la digestion physiologique ».

- Avis révisé relatif à la mise à jour des référentiels d'évaluation pour les housses et cuvettes funéraires, pour les cercueils hermétiques et les dispositifs épurateurs de gaz.

- Rapport toxicovigilance relatif aux expositions accidentelles à des toxiques chez les enfants – Étude des données de plusieurs sources de recours aux soins entre 2014 et 2020.

- Rapport toxicovigilance relatif aux accidents liés à des déconditionnements de produits – Étude des cas rapportés aux Centres antipoison entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021.

- Avis relatif aux travaux d'expertise réalisés en 2023 par l'Agence concernant les activités de classification sur les substances chimiques régies par le règlement REACH dans le cadre du règlement CE n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit règlement « CLP ».

- Extrait d'avis de l'Anses relatif à une demande d'autorisation d'utilisation d'un procédé mettant en œuvre des membranes d'osmose inverse basse pression « TORAY TEP-HA » pour l'élimination de 26 pesticides et métabolites en vue de la production d'eau destinée à la consommation humaine.

- Avis révisé relatif à l'élaboration de VTR par voie respiratoire pour le perchloroéthylène (CAS n° 127-18-4).

- Avis et rapport relatifs à l'établissement d'une liste hiérarchisée de procédés à expertiser pour une éventuelle inclusion dans l'arrêté français fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes.

MAI

- Avis relatif à une demande d'avis sur le projet de décret établissant les conditions d'utilisation des huiles alimentaires usagées comme carburant.

- Avis et rapport relatifs à des Lignes directrices pour l'établissement de référentiels d'étiquetage du bien-être des animaux.

- Avis relatif à la catégorisation de *Euplatypus hintzi*.

- Avis relatif au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite R471811 du chlorothalonil dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) et à la détermination d'une valeur maximale sanitaire (Vmax).

- Avis relatif à l'examen du classement de la pertinence pour le métabolite R417888 du chlorothalonil dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

- Avis et rapport révisés de l'Anses relatif aux stratégies de lutte vis-à-vis du chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*).

- Avis relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché au titre du Règlement (CE) n°1829/2003, du maïs génétiquement modifié MON94804 développé pour avoir une teneur réduite en acide gibbéréllique afin de limiter la hauteur des plants de maïs, pour l'importation, la transformation ainsi que l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° GMFF-2022-10651).

- Avis et rapport relatifs à l'actualisation des repères du PNNS : répartition temporelle des prises alimentaires.

- Note d'appui scientifique et technique relative aux recommandations nutritionnelles sur le petit-déjeuner et à l'impact attendu de la distribution de petits-déjeuners dans les écoles – 2^e partie : risques sanitaires liés à l'absence de consommation de petit-déjeuner.

JUIN

- Avis et rapport relatifs à l'actualisation des valeurs guides de qualité d'air intérieur du tétrachloroéthylène (CAS n° 127-18-4).

- Note d'appui scientifique et technique relative aux Modalités de surveillance et de lutte contre les variants de *Salmonella Typhimurium* : Bilan des résultats des confirmations réalisées sur les souches collectées depuis 2011.

- Extrait d'avis de l'Anses du 11 décembre 2023 relatif à une demande d'autorisation d'utilisation de matériaux pour emballage alimentaire soumis à un traitement par ionisation, en vue de leur inscription sur la liste des matériaux et objets inscrits en application de l'arrêté du 12 août 1986 modifié.

- Avis relatif aux risques liés à l'utilisation des préparations de *Withania somnifera* (L.) Dunal dans les compléments alimentaires.

- Avis relatif à l'évaluation d'un produit présenté comme une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des personnes de plus de 11 ans atteintes de maladies héréditaires du métabolisme des acides aminés (phénylcétonurie...) nécessitant un régime à teneur réduite en protéines.

- Avis relatif à l'évaluation des substances inscrites au programme de travail 2023-2024 de l'Agence dans le cadre de l'évaluation des substances sous REACH : Mélange de sels de sodium et de triéthanolamine de l'acide 4-amino-4-oxosulfo-, N-coco alkyl butanoïque (CE n° 308-662-5 ; CAS n° 98171-53-0) et Masse de réaction du p-t-butylphényldiphényl phosphate et du bis(p-t-butylphényl) phényl phosphate (n° CE 939-505-4).

- Avis relatif à l'analyse des options de gestion réglementaires du disulfure de carbone (CAS n° 75-15-0) dans le cadre de la réglementation REACH.

- Avis relatif à l'avenant à la saisine de catégorisation de 8 espèces d'insectes exotiques incluant *Xylotrechus chinensis*.

- Note d'appui scientifique et technique relative à l'évaluation de la faisabilité d'une restriction ciblant les huiles minérales dans les encres au titre du règlement REACH.

- Avis relatif à une demande de modification de la partie B de l'annexe du règlement (UE) 2020/354 de la Commission du 4 mars 2020 établissant une liste de destinations des aliments pour animaux visant des objectifs nutritionnels particuliers, concernant l'objectif nutritionnel particulier « apport prolongé en

oligo-éléments et/ou vitamines chez les animaux à l'herbage » pour les ruminants ayant un rumen fonctionnel.

- Note d'appui scientifique et technique relative à l'état des lieux des consignes en cas d'incendies de végétation de grande ampleur pour la protection de la santé des populations et à l'établissement d'une liste socle de substances et méthodes de mesure pour la surveillance des panaches de fumées issus des feux de végétation de grande ampleur.

- Extrait de l'avis du 8 septembre 2023 de l'Anses relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché, au titre du Règlement (CE) n°1829/2003, du maïs génétiquement modifié DP910521 développé pour être tolérant au glufosinate-ammonium et pour être résistant à certains lépidoptères, pour l'importation, la transformation ainsi que l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° EFSA-GMO-NL-2022-174).

- Extrait de l'avis de l'Anses du 7 novembre 2023 relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché, au titre du Règlement (CE) n°1829/2003, du maïs génétiquement modifié DAS1131 développé pour être tolérant au glyphosate et pour être résistant à certains lépidoptères, pour l'importation, la transformation ainsi que l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° GMFF-2021-1530).

- Extrait de l'avis de l'Anses du 6 juillet 2022 relatif à une demande d'extension de l'autorisation de mise sur le marché du colza génétiquement modifié GT73 tolérant au glyphosate, délivrée au titre du Règlement (CE) n°1829/2003, afin de viser les isolats de protéines pour l'alimentation humaine (dossier n° EFSA-GMO-RX-026/2).

- Avis relatif à une demande d'autorisation d'emploi d'une catalase issue d'une souche d'*Aspergillus tubingensis* non génétiquement modifiée pour la production de fibres d'écorces d'agrumes.

JUILLET

- Avis relatif à une demande d'autorisation d'extension d'emploi de la colophane en tant qu'auxiliaire technologique, comme agent de décontamination des produits d'origine végétale lors du traitement de betteraves en sucrerie.

- Note d'appui scientifique et technique relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché du complément alimentaire « Orzax Sélénium ».

- Avis relatif à l'analyse des options de gestion réglementaires de la substance 1,3-diphénylguanidine (CAS n°102-06-7) dans le cadre de la réglementation REACH.

- Avis relatif au projet de décret relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et projet d'arrêté relatif à l'autorisation de production et d'utilisation d'eau réutilisée en vue de la préparation et de la conservation dans les entreprises alimentaires de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine.

- Avis relatif au projet « Jourdain » de réutilisation des eaux usées traitées pour l'alimentation d'une retenue d'eau destinée à la production d'eau destinée à la consommation humaine (Vendée).

- Avis relatif à une demande d'avis relatif à une demande d'autorisation d'utilisation d'eaux usées traitées au titre de l'article R. 211-131 du code de l'environnement déposée par le consortium Life ReWa Métropole de Montpellier.

- Avis et rapport relatifs aux fibres courtes d'amianté en milieu professionnel.

- Avis relatif aux projets de décret et d'arrêté relatifs à l'utilisation d'eaux non potables pour certains usages domestiques.

- Avis relatif à un cas d'hallucinations en lien avec la consommation du complément alimentaire Novanuit® Triple Action.

- Avis relatif à la teneur résiduelle en cannabidiol présente dans les denrées alimentaires à base de chanvre bénéficiant d'un historique de consommation. Partie 1: les graines et produits dérivés.

- Note d'appui scientifique et technique révisée relative à l'évaluation des risques alimentaires liés à l'incendie industriel de l'usine Lubrizol en Seine-Maritime tenant compte des résultats de la surveillance renforcée mise en œuvre lors de la phase 2 de gestion post-accidentelle.

- Avis relatif à l'évaluation d'un produit présenté comme une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des patients de plus de 3 ans en cas de maladies du métabolisme des acides aminés, notamment la phénylcétonurie.

- Avis relatif à l'évaluation d'une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des patients de plus de 3 ans en cas de maladies du métabolisme des acides aminés, notamment la phénylcétonurie.

- Avis et rapport relatifs à l'actualisation des valeurs guides de qualité d'air intérieur du benzène (CAS n° 71-43-2).

- Avis et rapport relatifs à la mise à jour des VTR court, moyen et long termes par voie respiratoire pour le benzène (CAS n° 71-43-2).

AOÛT

- Avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMAX) pour la desphényl-chloridazone et la méthyl-desphényl-chloridazone, métabolites de la chloridazone, dans les eaux destinées à la consommation humaine.

SEPTEMBRE

- Avis et rapport relatifs à la proposition de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel – Évaluation des méthodes de mesure du dioxyde de titane sous forme nanométrique (TiO2 NP, P25) (CAS n° 13463-67-7).

- Avis relatif à une demande de dérogation 180 jours pour l'utilisation du produit biocide « Termidor SC » afin de lutter contre les termites.

- Avis relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché au titre du Règlement (CE) n° 1829/2003, du soja génétiquement modifié DBN8002 développé pour être tolérant au glufosinate-ammonium et pour être résistant à certains lépidoptères, pour l'importation, la transformation ainsi que l'utilisation en alimentation humaine et animale de cet OGM (dossier n° GMFF-2022-11530).

- Avis relatif à l'évaluation du phosphite de tris(4-nonylphényle, ramifié) et son identification en tant que substance extrêmement préoccupante (SVHC) dans le cadre de REACH.

- Avis relatif relatif à la catégorisation de *Amasa parviseta*.

- Avis relatif à un cas d'insuffisance rénale aiguë en lien avec la consommation du produit Matcha slim®.

- Avis et rapport relatifs aux épidémies dues à un arbovirus transmis par le moustique *Aedes albopictus* en France hexagonale : probabilité d'apparition, ampleur de la transmission et impacts sanitaires, économiques et sociaux.

OCTOBRE

- Note d'appui scientifique et technique relative à l'analyse des données fournies dans le cadre de l'évaluation du dioxyde de titane (TiO2) dans les produits cosmétiques.

• Avis et rapport relatifs à l'identification de procédés ou travaux à inscrire à l'arrêté fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes. Expertise relative aux procédés ou travaux exposant aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

• Avis et rapport relatifs à l'identification de procédés ou travaux à inscrire à l'arrêté fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes. Expertise relative aux procédés ou travaux exposant aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

• Avis relatif à l'évaluation du risque de transmission du complexe *Mycobacterium tuberculosis* à l'humain via la consommation de produits laitiers crus issus d'un élevage caprin infecté.

• Avis et rapport relatifs à l'évaluation des modalités de surveillance et de lutte contre l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* des cheptels caprins en Corse – Mesures d'assainissement préconisées en cas d'infection d'un cheptel caprin.

• Avis relatif à la catégorisation de *Trichoferus campestris*.

• Avis relatif à la lutte contre les culicoïdes aux Antilles françaises et en Guyane en cas de circulation du virus Oropouche.

NOVEMBRE

• Avis relatif à une demande d'évaluation des justificatifs relatifs à une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des personnes de plus de 60 ans atteintes de déshydratation.

• Avis relatif à l'évaluation d'une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des patients de plus de 3 ans atteints de tyrosinémie.

• Avis révisé relatif à l'état des connaissances sur les effets sur la santé liés à la profession de personnels navigants et sur la qualité de l'air dans les cabines d'avion.

• Rapport d'étude de toxicovigilance « Bilan des cas enregistrés par les Centres antipoison entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 des intoxications accidentelles par des champignons en France métropolitaine ».

• Avis et rapport relatifs à l'évaluation des risques pour la santé publique et la santé animale liés à la transmission inter-espèces (être humain-animal et animal-être humain) des virus influenza en élevage porcin et les mesures de surveillance et de prévention à mettre en œuvre.

• Avis et rapport relatifs à l'élaboration de VTR long terme par voie orale pour le 2,3-dinitrotoluène (CAS n° 602-01-7), le 2,4-dinitrotoluène (CAS n° 121-14-2), le 2,5-dinitrotoluène (CAS n° 619-15-8), le 2,6-dinitrotoluène (CAS n° 606-20-2), le 3,4-dinitrotoluène (CAS n° 610-39-9) et le 3,5-dinitrotoluène (CAS n° 618-85-9).

• Avis relatif à la mise à jour de la valeur-guide pour l'air intérieur pour le benzène – projet de décret modifiant le Code de l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur.

• Avis et rapport relatifs à l'exposition des travailleurs à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et ses conséquences sur leur santé.

DÉCEMBRE

• Avis relatif à l'évaluation du risque lié à *Scirtothrips ginkgoe* pour la France métropolitaine et l'Union européenne.

• Avis et rapport relatifs à l'évaluation du risque simplifiée (ERS) liée à l'introduction de *Bactrocera zonata* pour la France métropolitaine.

• Note d'appui scientifique et technique relative à l'utilisation de matériaux et de produits issus de carrières alluvionnaires où la présence d'amiante à titre d'impureté est suspectée ou avérée.

• Avis relatif à l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des risques environnementaux liés à la dissémination volontaire de médicaments à usage humain ou vétérinaire contenant des organismes génétiquement modifiés ou consistant en de tels organismes.

• Note d'appui scientifique et technique relative à la mise à jour de la recommandation de la Commission européenne du 22 septembre 2006 relative aux produits de protection solaire et aux allégations des fabricants quant à leur efficacité.

• Avis et rapport relatifs à l'expertise sur les tableaux de maladies professionnelles existants nécessitant une mise à jour.

• Note d'appui scientifique et technique relative au développement d'une méthodologie de suivi des tendances en matière de contamination par le chlordécone des aliments produits localement par les professionnels ou les particuliers détenteurs de jardins familiaux (JaFa) aux Antilles françaises.

• Avis relatif à l'évaluation du 2-tert-butyl-4-methoxyphenol (CAS n° 121-00-6) dans le cadre de l'évaluation des substances sous REACH.

• Avis et rapport relatifs à l'actualisation de l'état des connaissances sur la prévention des anomalies de fermeture du tube neural par les folates.

• Rapport d'étude de toxicovigilance – Huiles essentielles Bilan des cas rapportés aux Centres antipoison entre 2011 et 2021 et des cas enregistrés par le RNV3PE entre 2001 et 2021.

• Avis et rapport relatifs aux procédés générateurs d'eau destinée à la consommation humaine à partir de condensats.

Anses Éditions – juillet 2025
© BY NC ND

Rédaction
Agathe Lobet, avec la direction de la communication et des relations institutionnelles de l'Anses

Conception éditoriale
AndJOY

Création graphique et réalisation
BA – BA (www.ba-ba.fr)

Infographie (p. 32-33)
Marlene Dorgny

Portraits illustrés
Angélique Blanchard

Photographies
Frédérique Toulet (p. 2)
Adobe Stock (p. 6, 20, 22, 25, 26, 29, 30, 31, 34, 37, 38, 41)
Spintank (p. 9)
123RF (p. 12)
Anses (p. 14)
Marc Chesneau/Good Pix (p. 42, 44)

Illustrations vectorielles
Vecteezy, VectorStock

Impression
Maqprint

ISSN 2257-1019
Dépôt légal : juillet 2025



10-31-1503 / Certifié PEFC / pefc-france.org



Siège: 14, rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex

anses.fr